

Séance de la soirée du 28 avril 2008

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme LOUISE ROY, présidente  
  M. JEAN BURTON, commissaire  
  M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE**

**SUR LE PLAN DE PROTECTION ET  
DE MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL**

**DEUXIÈME PARTIE**

**VOLUME 3**

Séance tenue le 28 avril 2008, 19 h  
Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage  
Montréal

## TABLE DES MATIÈRES

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

#### HÉRITAGE MONTRÉAL

DINU BUMBARU ..... 1

#### INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VÉGÉTALE

JACQUES BRISSON..... 17

#### ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

MARIE-CLAUDE ROBERT ..... 27

#### ÉCOMUSÉE DE L'AU-DELÀ

FRANÇOIS BEAUDIN, ALAIN TREMBLAY..... 39

#### UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ROBERT COUVRETTE, PIERRE SIMONET ..... 53

#### FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

YOLAND TREMBLAY..... 66

ALAIN VADNAIS..... 76

#### PARTI ÉLÉPHANT BLANC

MICHEL BÉDARD ..... 79

**LA PRÉSIDENTE :**

5 Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien prendre place, on va commencer. Alors, bonsoir! Bienvenue à cette dernière séance d'audition des mémoires de la commission de l'Office de consultation publique qui siège actuellement sur le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal présenté par la Ville de Montréal.

10 Alors donc, ce soir, je vous présente mes deux collègues, qui sont toujours les mêmes, une chance d'ailleurs, à ma droite, Jean Burton qui est commissaire à l'Office et, à ma gauche, Louis Dériger, aussi commissaire à l'Office; Marie-France LeBlanc, qui est notre secrétaire de commission; Hélène Bilodeau, analyste de la commission.

15 Si vous voulez avoir accès à de la documentation ou savoir où en est l'inscription des mémoires sur le site Internet de l'Office, vous pouvez consulter Luc Doray, secrétaire général de l'Office qui est à l'arrière, et nos personnes-ressources qui sont à la table d'accueil.

20 Madame Lise Maisonneuve, notre sténotypiste, va enregistrer les échanges aujourd'hui. Et comme vous le savez, ces échanges se retrouvent eux aussi sur le site Internet de l'Office quelques jours après la séance.

25 Alors ce soir, on a une soirée qui est extrêmement chargée. Si vous le voulez bien, on va commencer immédiatement et la première personne que nous allons entendre, c'est monsieur Dinu Bumbaru de Héritage Montréal.

Monsieur Bumbaru. Bonsoir, Monsieur Bumbaru.

**M. DINU BUMBARU :**

30 Bonsoir, Madame la Présidente, Commissaires. Merci de cette opportunité qui nous est offerte.

35 Ce n'est pas la première fois qu'on a l'occasion de se présenter devant une instance de consultation véritable pour discuter de la protection et de la mise en valeur du mont Royal. On a chez nous des archives qui nous rappellent le grand plaisir qu'on a eu le 29 octobre 1987 ou encore le 18 mai, qui est l'anniversaire de Montréal, 1990. Dans ces circonstances, on a des mémoires qui font part de plusieurs points de vue, l'un sur la création du Site du patrimoine du mont Royal et l'autre sur le projet de Plan de mise en valeur. Alors, c'était en 1987 et en 1990.

40 Mais nos actions sur la montagne à Héritage Montréal se retrouvent dans une longue séquence, dont on vous a transmis certains éléments...

**LA PRÉSIDENTE :**

45           Absolument.

**M. DINU BUMBARU :**

50           ... simplement pour montrer que la préoccupation pour la montagne n'est pas limitée à certains aspects, n'est même pas limitée à un territoire qu'on nous met sous les yeux actuellement pour fins de consultation, qui est un territoire somme toute assez restreint par rapport à ce qu'est la montagne.

55           Peut-être mentionner que nos références par rapport à ce dossier-ci comme dans d'autres, par ailleurs, sont d'abord une définition du patrimoine qu'on a souhaitée englobante. On l'a répété à plusieurs reprises, mais je le mentionne à nouveau, c'est une définition du patrimoine qui touche le construit. C'est les bâtiments ou les aménagements, qui sont des gestes de création, les oeuvres d'art, les ouvrages de génie civil.

60           Le paysage, qui est un système plus cumulatif, on parle des vues qui traversent plusieurs propriétés, plusieurs biens. La topographie joue un rôle important, la silhouette, l'échelle et aussi les parcours, parce que le paysage est aussi une dynamique de déplacement dans l'espace, ce n'est pas qu'une vue statique. Alors, ça, c'est une préoccupation pour laquelle on a un peu d'intérêt.

65           Le mémoriel, qui nous semble important. On garde à l'esprit que c'est avant tout un arrondissement historique et naturel. J'ai entendu ce matin le maire de Montréal, sans doute dans un élan de verdure, dire que c'était un arrondissement naturel et historique devant la ministre St-Pierre. Alors, je suis sûr que la ministre a tout de suite noté chez le maire de Montréal une certaine inversion et sans doute ça lui sera remis sous le nez.

75           Donc le mémoriel, les usages, les lieux commémoratifs, les rites, la toponymie, dont on a vu que les Montréalais étaient particulièrement friands récemment dans le secteur du mont Royal; l'archéologique, les vestiges, les traces; et le naturel qui, pour nous, est un phénomène plus restreint.

80           On a tendance à dire : «La verdure, c'est du naturel.» Mais vous savez, des arbres plantés, à part le fait qu'ils sont biologiques, des entités botaniques, ce n'est pas nécessairement un site naturel selon les sciences. Et pour nous, le naturel, ça compte trois règnes qui sont bien connus mais oubliés : le minéral, qui est presque absent du document, le végétal et l'animal dont on a fait grand cas.

          C'est sûr qu'une belle photo d'oiseau, c'est plus passionnant qu'un «dike» ou bien qu'une intrusion magmatique. Mais quand même, la montagne n'existerait pas s'il n'y avait

85 pas eu de phénomènes géologiques avant. On ne serait même pas en train d'en parler. On n'appellerait probablement pas Montréal «Montréal», d'ailleurs, quand on y pense un petit peu.

90 L'autre chose, peut-être mentionner les effets de dossiers auxquels on est attachés. Dans le cas récemment, il y a celui du fameux Griffintown. D'ailleurs, ce soir à l'Hôtel de ville, il y a un autre épisode de cette tragique histoire, enfin certainement un recul pour la qualité des processus à Montréal.

95 Mais ça nous a amenés à réfléchir sur la qualité des interventions et donc pas juste de penser en termes de principe de conservation, mais aussi en principe de valorisation, de développement urbain, de les articuler plus précisément. Et nous l'avons fait dans Le Devoir en janvier dernier.

100 Donc, il y a cinq principes qui nous aident et qu'on suggère de doter le plan puisqu'on parle de mise en valeur, ce qu'il manque dans ce plan, c'est notamment des définitions : protection, mise en valeur, concertation, mais également des principes pour donner des lignes guides sur l'appréciation. On est beaucoup dans le qualitatif.

105 Et ces principes, je les liste rapidement. C'est la recevabilité des projets. C'est la prise en compte des contextes urbains et humains. Là-dedans, il y a le patrimoine dans toutes ses dimensions. Il y a l'exemplarité et la crédibilité des processus, examen qui est très important. On a affaire à un lieu qui a été bâti dans la conscience civique.

110 On a l'innovation et la durabilité. La durabilité pour nous n'est pas la réponse bête aux normes LEED. La durabilité, ça veut dire que vingt ans après l'inauguration du lieu, on en est encore fier et on est encore heureux que les gens aient posé ce geste, nos prédécesseurs. Et c'est une durabilité donc autant sociale, culturelle que mathématique.

115 Donc, sur le document qui a été proposé, on a énoncé quelques commentaires qui manifestent notre grand attachement à la montagne, mais aussi on a fait une série de commentaires qui décrivent nos attentes. Comment se fait-il que, après tant d'années, on en soit encore rendu à un document qui, si on fait la comparaison avec le plan de 92, ne marque que des différences assez nuancées.

120 On est heureux de voir apparaître le mot «protection» dans le titre, c'est merveilleux. Mais comment se fait-il que depuis vingt ans la protection n'a pas été réalisée? C'est une attente pour nous qui est très importante. On la met de l'ordre de l'efficacité. Ce document est-il efficace? Le sera-t-il? Pour nous, c'est la première mesure de son succès.

125 Si on est pour se retrouver dans vingt ans avec le successeur de l'Office à reposer les mêmes questions, non pas dans un processus d'amélioration mais un processus de

rattrapage, on sera déçus. Il y aura eu un gaspillage d'énergie civique très important. Vous savez comment on en a besoin à Montréal. Donc, l'efficacité, une première attente.

130 L'exemplarité aussi. Comment est-ce que les pouvoirs publics vont pouvoir s'engager véritablement? On parle d'un domaine, un territoire qui est en bonne partie sous la coupe des autorités gouvernementales, municipales ou de certaines lois spéciales qui traitent de certaines entités, parfois privées, parfois institutionnelles, mais qui bénéficient d'un cadre juridique très particulier.

135 Alors, est-ce que cette exemplarité sera mise de l'avant? Est-ce qu'elle sera réalisée? Pour nous, c'est une attente très importante. Il ne faut pas s'attendre à ce que le mont Royal devienne une île dans une île. Il doit aider à inspirer la protection des patrimoines dans d'autres quartiers, voire dans d'autres parties du Québec, surtout qu'il a été reconnu par l'Assemblée nationale ou les lois de l'Assemblée nationale.

140 Troisième point, c'est la portée. On a des attentes notamment sur la question du territoire. Le territoire qui est proposé, d'abord il faudrait juste changer le titre de ce document, qui est actuellement intitulé *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*, pour dire, si vraiment c'est l'objet qui nous intéresse ou qui intéresse la Ville de Montréal, *Plan de protection et de mise en valeur de l'arrondissement historique et naturel*, puisqu'on a très peu de mesures qui semblent dépasser les limites.

145 Et l'arrondissement historique et naturel pour nous est un compromis. C'est une limite qui n'est pas naturelle, c'est une limite qui est politique, puisqu'elle a été tracée en reproduisant à peu près les contours du site du patrimoine, qui était un accommodement puisqu'une partie de la montagne n'était pas accessible.

150 Donc, le territoire fait partie de nos attentes qu'on traite la montagne réelle. Et ça démontre aussi pour nous la capacité d'initiative de la Ville de Montréal, qui a toutes les coudées franches pour traiter à travers ses outils d'urbanisme du territoire réel plutôt que de se subordonner uniquement.

155 Ce matin, le maire de Montréal, vous auriez dû écouter la fougue avec laquelle il a défendu la spécificité montréalaise et le droit de Montréal d'agir sur son propre territoire, de son propre chef : pourquoi subordonner ainsi l'action possiblement positive de la Ville de Montréal à un territoire décrété par le gouvernement du Québec? C'est donc un peu de cohérence qui serait heureuse de ce côté-là. Territoire.

160 Deuxièmement, le patrimoine. Et comme je vous disais, nous, on est conscients que même si on se limitait au territoire du gouvernement du Québec, bien, on admet que, selon la *Loi sur les biens culturels*, c'est un arrondissement historique, donc un territoire désigné comme tel par le gouvernement en raison de la concentration de monuments ou de

170 sites historiques qu'on y trouve, arrondissement historique; et deuxièmement, un  
arrondissement naturel, un territoire désigné comme tel par le gouvernement en raison de  
l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle.

175 Alors, ça aurait été bien d'avoir une déclinaison de ça, de ces principes fondateurs.  
Mais pour nous, au moins, la question du patrimoine devrait être traitée par rapport à la  
réalité qui distingue la montagne, plutôt que les... qu'on qualifierait un peu de curiosité de  
l'organigramme administratif de la Ville de Montréal qui donne lieu à toutes sortes de  
situations particulières.

180 Et troisièmement, dans la portée du document, pour nous, plutôt que de parler d'un  
objet, enfin, la philosophie qui devrait dominer ici et qui est une philosophie manquante à ce  
moment-ci, on a des objectifs, mais on sent que l'ordre des choses dans le document est un  
peu incompréhensible. C'est comme une conquête de la montagne par les parcs-nature ou  
certaines expériences. Le terme est peut-être un peu fort, mais on a le sentiment  
d'expropriation de cet emblème culturel pour réaliser des biens. On voit même dans les  
185 résultats du *Rendez-vous 2007 Montréal, métropole culturelle* que ce dont on parle pour la  
montagne, c'est de biodiversité.

190 Alors, on se dit : peut-être qu'il y aurait lieu d'être pertinent, d'être innovateur, d'être  
durable en parlant de la protection d'un paysage patrimonial vivant, mais un paysage dans  
une ville. Donc, c'est un paysage qui est l'élément de référence. D'ailleurs, c'est ce qui  
motive de plus en plus les gens depuis, enfin, un siècle et demi, c'est la perte ou les  
menaces sur cette présence dans le paysage, sur cette qualité, ce caractère de l'endroit, et  
c'est une chose qui malheureusement ne ressort pas assez.

195 Donc, notre principal commentaire sur la position de la Ville. Vous savez, on avait  
commencé à faire ce qu'on a fait pour le projet Griffintown, c'est-à-dire une analyse à chaque  
item, etc., du PPU. On s'est dit : en fin de compte, bon, ce serait certainement utile. On a  
fait une bonne partie de ce travail dans le cadre de la Table de concertation du Mont-Royal,  
c'est le document du 24 février 2006, un document de travail qui est issu du groupe de travail  
200 numéro 2, un tableau synthèse.

205 Donc, on avait fait énormément de travail avec les participants des différentes  
organisations, des différentes institutions et des différents arrondissements ou corps  
municipaux et on se dit : bien, le fait que, ça, ça se retrouve si peu dans le document qui est  
proposé, ça nous amène à croire qu'il faut avoir une mesure nous-mêmes d'efficacité de  
notre temps par rapport à cette démarche. On pourrait investir énormément de temps et être  
extrêmement déçu, parce qu'il y a peu de capacité d'absorber les commentaires qui ont été  
faits déjà depuis trois ans.

210 Alors donc, principal, je dirais, défi du document, c'est l'organisation, comme je  
vous ai dit tantôt. On propose des définitions ici pour essayer de combler ces lacunes qui

nous semblent importantes. Il n'y a pas de définition de protection. Eh bien, on regarde le dictionnaire, on regarde quelques documents de référence. On sait que c'est un terme qu'on aime employer mais, dans les administrations, qu'on aime rarement définir.

215

D'ailleurs, c'était encore un des thèmes de l'échange entre le maire et la ministre ce matin : beaucoup de souplesse dans la loi pour laisser beaucoup de marge franche à la Ville pour faire un peu ce qu'elle souhaite comme interprétation de ces notions fondamentales comme la protection.

220

Mais je pense que ça amènerait beaucoup de fiabilité, c'est notre sentiment à Héritage Montréal, beaucoup de fiabilité à un Plan de protection et de mise en valeur, s'il avait des éléments de référence qui étaient moins vaporeux que simplement le titre. Qu'on ait une phrase qui est peut-être un petit peu alambiquée.

225

Mais pour la protection, on en propose une : action visant au maintien des éléments significatifs et caractéristiques du patrimoine du mont Royal en prévenant les effets des différentes menaces d'origine naturelle et humaine, intempéries, usages incompatibles, projets immobiliers ou d'aménagement, sinistres, oubli, actes violents, auxquelles ils sont exposés.

230

Prenant pour acquis que si on parle de protection, il faut aussi parler de protecteur. Il n'y a nulle part, au-delà des intentions, l'affirmation d'un rôle de protection chez les porteurs, les propriétaires. Et les protecteurs pour nous ne seront pas que les pouvoirs législatifs, les propriétaires sont les premiers protecteurs d'un bien, et il y a tout lieu de reconnaître cette action-là.

235

Deuxième définition qui nous semble importante, celle de la mise en valeur. Et ça, le groupe de travail numéro 2, ici, dans les objectifs spécifiques de son tableau synthèse dit:

240

*Définir les notions fondamentales du plan de mise en valeur, plus spécifiquement définir ce qu'on entend par «mise en valeur» en intégrant le fait que la protection est une condition préalable.*

245

Ça, 24 février 2006, ça a été transmis à la Ville et le document n'apporte pas d'éléments sur lesquels on peut s'appuyer pour penser mise en valeur autrement que dans un caractère atmosphérique euphorisant.

250

Alors, ici, action supplémentaire et subordonnée à la protection visant à expliquer, voire renforcer les éléments significatifs et caractéristiques du patrimoine mont Royal pour accroître sa contribution à la vie collective et le bénéfice de ses différents usagers actuels et futurs. Il y a certainement du travail à faire sur le français, mais we get the idea.

255 C'est important de subordonner la mise en valeur à la protection, parce que si on n'a pas protégé ce qu'on veut mettre en valeur, on va le perdre. On ne parle plus de conservation, on parle de consommation de la montagne, et ça ne se produit qu'une fois.

260 Le troisième élément qui mériterait définition, c'est celui de la concertation, puisqu'elle est souvent invoquée également, et on a affaire à une véritable panoplie de sens, et ce serait bon dans le cas du mont Royal qu'on se concentre. La Table de concertation du Vieux-Montréal a un rôle. La Table de concertation du Mont-Royal en joue un autre, celle du canal Lachine, les tables de concertation de quartiers. Il y en a beaucoup.

265 Mais dans cas-ci, peut-être la rentrer sur la notion d'un mécanisme pour mettre en commun les expériences et servir les objectifs de protection et de mise en valeur. Donc, ce serait au moins un élément utile dans ce document. Parce que faute de définition, ce n'est pas pour être technicien ou sémantiste, mais après ça on pourra longuement se lamenter sur le fait que c'est écrit dans le texte mais ça ne veut rien dire.

270 Ensuite, une série de commentaires : enfin, l'ordre des régimes de protection, le tri dans l'application. Le cadre de mise en oeuvre est très déficient. On regrette que les rôles du Conseil du patrimoine, de l'Office ici ne soient qu'évoqués. Enfin, il y aurait certainement du travail pour clarifier tout ça.

275 Ce n'est pas là un jugement condescendant à l'égard du travail qui a été accompli. On sait qu'il y a eu énormément de travail par les équipes professionnelles qui subsistent à la Ville de Montréal pour réaliser ça. C'est important. Mais il faut aussi noter que ça demeure un document qui nous rappelle un peu trop, un peu trop je dirais, la *Politique du patrimoine*, document vraiment important mais qui reste un assemblage de... vous savez, une boîte de  
280 vitesse où il manque les pignons, ça ne va pas toujours très loin. Alors, il faut boulonner ça pour que ça tienne bien. C'est très important.

285 On a amené une série de commentaires sur la question des bâtiments. On se surprend que les mesures qui sont proposées soient, en fait, des mesures dont on s'attendrait qui soient déjà en place depuis vingt ans.

290 La question des monuments artistiques ou funéraires, qui sont classe séparée, encore là c'est le reflet plus des politiques de la Ville et de l'organigramme que de la nature même de ce système patrimonial. Et on souhaite ardemment que les inscriptions soient reconnues dans le document. Il y a des centaines de milliers d'épithames sur le mont Royal, plusieurs sont en voie de disparaître. C'est une archive sociale très importante.

La question des aménagements patrimoniaux, comme vous l'avez peut-être observé

à l'occasion de certaines de nos interventions, nous préoccupe au plus haut point parce qu'elle ne semble pas comprise dans ce document-là. On renvoie constamment à des études à venir. C'est bien vrai qu'il y aura du travail de recherche à faire, mais il serait bon d'identifier des facteurs menaçants pour ces aménagements, et ces facteurs sont nombreux.

Il y a une dominante naturaliste de plantation un peu partout qui met en cause certains endroits. L'expansion du système viaire sur la montagne, et on parle de systèmes pour les autos et les autobus et les vélos. Les autos, c'est les grands satans. Les autobus, c'est les sauveurs favorisés. Puis le vélo, bien, c'est les anges du Paradis. Mais quand même, ça prend de l'asphalte tous ces personnages-là. Et ça aussi, ça affecte grandement le paysage. Et il nous semblerait que, de façon générale sur le grand quadrilatère de la montagne, une approche de précaution sur cette question serait essentielle.

On lit le projet de règlement qui est là et cette approche de précaution est évoquée. Ce n'est pas une suggestion que nous faisons sans avoir noté qu'elle était présente, mais elle n'est présente que pour les milieux naturels et les espaces verts protégés. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir le mot «paysage, aménagement paysager» là-dedans?

C'est l'article 6.1.0.3 du document du projet de règlement. Je ne vais pas vous donner tout le titre, j'ai pris ça sur le site de l'Office. Mais il nous semble que cette approche de précaution, plutôt qu'une approche passive qui dit: «On va attendre d'avoir les meilleures études au monde», pour ensuite se faire expliquer ce que ça veut dire, puis se retrouver dans cinq, dix ans avec finalement un processus qui est une tactique dilatoire plus que d'autre chose, mais qu'on abordait maintenant une approche de précaution pour éviter des pertes.

Le cas de l'entrée Peel qu'on a traité avec vous est un peu une illustration pour nous. On a évoqué Olmsted, ce grand personnage que les Montréalais sont allés chercher. Il n'est pas venu ici comme un vorace. On l'a cherché parce qu'on voulait les meilleurs. Briller parmi les meilleurs, ce n'est pas que la job du Canadien, c'est aussi les aménagistes de chez nous et puis les gens qui veulent des beaux espaces. Et il a fait des aménagements.

On a évoqué son nom, mais on n'avait pas une base scientifique pour dire : «Voici l'aménagement effectivement réalisé en 1876.» Alors, on baigne dans une espèce de mythe qu'il faudrait compléter. Il ne faut pas enlever le mythe, ça fait partie de la beauté de la montagne, ces grands mythes. C'est un lieu fantastique, parce qu'il n'est pas que mesurable, d'ailleurs. C'est le conflit entre le paysage et peut-être une certaine vision scientifique de la nature. Mais il faut aussi avoir sur les aménagements réels un peu plus de documentation et au moins avoir des principes de sondage de recherche historique, etc.

**LA PRÉSIDENTE :**

335 Il nous reste dix minutes, Monsieur Bumbaru, et on aimerait ça vous poser quelques questions.

**M. DINU BUMBARU :**

340 Oui, mais je termine parce que, en fait, au-delà de... il y a quelques éléments supplémentaires, enfin, les mesures relatives aux vues, à la présence visuelle.

345 L'élément qui nous semblerait important, on a fait un impressionnant catalogue enrichi des vues et mesurées altimétriquement, et tout et tout, le mot de référence pour être utile, c'est le mot «présence de la montagne dans la métropole». Et ça, cette présence, elle ne s'exprime pas uniquement au niveau des vues mais c'est un phénomène complexe, et c'est parce que c'est complexe, que c'est intéressant. Vous savez, Montréal, ce n'est pas une ville plate. C'est une ville diversifiée avec plusieurs dimensions. Et la question des vues mérite une grande attention.

350 Le paysage n'est pas qu'une fiction de hauteur, etc. Regardez, la croix du mont Royal, elle a créé un paysage symbolique autour d'elle et le jour et la nuit. Le paysage nocturne n'est pas très traité là-dedans. On parle d'ajustement de l'éclairage des bâtiments, mais on oublie qu'il faudrait peut-être avoir des mesures sur l'impact de l'ensemble de l'éclairage d'un édifice, y compris l'éclairage intérieur qui affecte l'extérieur par la voie des fenêtres. Ça, c'est un élément.

360 Et aussi, nous, on n'est vraiment pas convaincus de ce qu'on appelle «mesures de protection des vues», puisqu'il n'y a aucune interdiction qui y est attachée. Je veux dire, si on revient à notre définition de protection, c'est qu'en quelque part il y a quelqu'un qui a le droit de dire «non». Puis là, si on a le droit juste de dire «peut-être», ce n'est pas un vrai «non». Même en diplomatie, en langage de diplomate, ça, ça ne veut rien dire.

365 Alors, la façon de bonifier des obstructions, ça demeure des obstructions et, pour nous, il faudrait qu'on mette en place des mesures beaucoup plus solides.

370 Et c'est un symptôme du document, Madame la Présidente, qu'il nous semble important de rappeler, c'est qu'on devrait dans ce document trouver des mesures plus fermes. Ça ne veut pas dire d'être injuste, mais ça veut dire qu'on reconnaît qu'on est dans une situation particulière et on ne se sert juste des accommodements pour faire passer avec quelques mesures ici et là des projets comme celui de la Ferme sous les noyers.

Est-ce que ce document qu'on nous propose empêcherait assurément la réalisation du projet du groupe Lépine sur l'ancien siège des quartiers généraux de l'armée pour le

375 Québec dans la côte Atwater? À notre avis, non. Alors, c'est une mesure. Nous, on est bien obligés de prendre ce qu'on peut comme mesures.

Et à la fin, on propose cinq recommandations générales. On sait qu'il y aura du travail à faire. Un, une approche de protection fiable fondée sur ce principe de paysage.

380

Deux, un régime de précaution sur le territoire élargi de la montagne. Là, on peut parler du grand périmètre Saint-Laurent, Van Horne ou Côte Sainte-Catherine, Décarie, Sherbrooke, un grand territoire où on est sûr qu'on a la montagne, pas juste des petits bouts.

385

Troisièmement, une mise en oeuvre efficace avec des ressources. Et le document parle beaucoup de ressources financières. On sent que ça va être utile dans les échanges entre monsieur Tremblay et madame St-Pierre. Mais nous, on dit qu'il y a aussi des ressources humaines. Il faut protéger les compétences à la Ville. La Ville fait disparaître son Service d'urbanisme, c'est une tare épouvantable pour une métropole contemporaine comme la nôtre. Elle a fragmenté ses équipes, etc. Comment est-ce que cette ressource sera non seulement maintenue mais également enrichie?

390

Et il y a toute une ressource scientifique qui est nécessaire aussi. Parce qu'on le sait, c'est un champ de connaissances qu'il reste à développer. Ça nous a pris trente ans pour connaître le Vieux-Montréal; bien, il ne faut pas que ça prenne trente ans pour la montagne parce que c'est encore plus vulnérable.

395

Et la dernière recommandation porte sur le rôle permanent de la Table de concertation. Nous, on est prêts à continuer, même si on a eu certaines déceptions, quoique ça vaut la peine, mais il faudrait que ce soit autrement que des rencontres... vous savez, pour organiser des colloques, on n'a pas besoin d'appeler ça une Table de concertation. On peut avoir des colloques, on a beaucoup de capacité, mais il faut que ça ait une certaine efficacité aussi, ça. Comment se fait-il que l'entente entre le ministère et la Ville de Montréal n'a pas été traitée à la Table? Comment est-ce que ça fait qu'on n'a pas la possibilité de commenter?

400

405

Ce matin, le maire parlait de l'entente ministère/Ville comme un mécanisme de reddition de comptes depuis vingt-cinq ans. Il a insisté à moult reprises là-dessus. C'est la consultation Bois-de-Boulogne sur le Livre vert sur la protection du patrimoine au Québec. Or, comment peut-on être dans un processus de reddition de comptes quand il n'y a pas d'exercice public de discussion des objectifs, des moyens et des résultats.

410

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Bumbaru. Alors, j'aimerais que vous fassiez un autre exercice transversal à travers le temps et l'histoire, et que vous nous expliquiez un peu

415

comment Héritage Montréal se positionne dans le temps, en démarrant à partir de la vision qui était développée dans le plan de 92, la vision de la relation à établir entre les trois sommets, les trois sommets eux-mêmes, la vision d'un grand jardin en milieu urbain, et comment vous avez évolué de cette vision-là jusqu'à celle que vous évoquez ici d'un paysage patrimonial vivant.

Et peut-être que vous nous donniez quelques guides qui seraient ceux que Héritage Montréal serait prêt à tabler, qui aideraient à discriminer jusqu'à un certain point, par exemple, les projets... ou qui pourraient servir de critères pour aider à discriminer les projets de développement immobilier sur la montagne, qui vous apparaîtraient acceptables en fonction de la vision que vous avez ou moins acceptables en fonction de la vision que vous avez.

**M. DINU BUMBARU :**

Bien, peut-être un élément qui est apparu, qui est une belle innovation de ce document, c'est d'admettre qu'il y a une capacité limite à un site comme la montagne. C'est étonnant parce que, d'une part, on a cette admission; d'autre part, on n'a pas nécessairement le développement clair d'outils pour la réaliser. On dit: «Il y a une capacité limite», puis on dit: «Bon, bien, on va accommoder toutes les opérations jusqu'à un certain point», puis on n'a pas un point limite. En quelque part, il faut dire qu'il y a un maximum et, au-delà de ça, bien, ce n'est pas possible.

Mais depuis le plan de 92, dans lequel nous avons fondé certains espoirs, parce qu'on s'est dit, la Ville, il y avait un mouvement, un enthousiasme et puis il y avait un engagement politique qui s'est traduit de différentes façons, nous, ce qu'on a vu apparaître, c'est une série d'interventions détachées les unes des autres. On a vu comment le régime en place ne tenait pas compte de la réalité de la montagne.

D'une part, on avait un site du patrimoine que nous avons demandé, donc on croyait dans cet outil, qui se préoccupait uniquement de phénomènes, de détails d'architecture et qui a abandonné entièrement le champ de l'aménagement patrimonial sur le territoire. Donc, d'une part, on avait ça.

D'autre part, des règlements sur la coupe des arbres qui traitaient les arbres comme des 2 x 4 potentiels, donc la quantité d'arbres plutôt que la qualité des arbres et leur valeur. Ça nous a amené le projet de la Ferme sous les noyers, puis on a vu finalement que c'était un régime qui ne tenait pas la route.

Et malheureusement, c'est difficile de penser au grand jardin dans la ville où une des grandes qualités serait la sérénité, la confiance, enfin le fait qu'on puisse aller dans un endroit dont on sait qu'il a cette qualité hors du temps, qui nous met en relation avec les

460 vues sur la vallée, sur la ville, également des espaces un peu de recueillement. C'est le cas  
des cimetières, c'est le cas des bibliothèques qui sont nombreuses avec leurs rongeurs  
favoris.

465 Et on s'est dit : difficile dans un espace dont on s'attend la première chose qui soit  
fiable, qui soit durable, bien, constamment que ces agressions arrivent à la pièce et qu'un  
système plus solide soit en place.

470 Pour nous, ce cheminement nous a amenés à pousser le gouvernement du Québec à  
intervenir. Je pense que ce n'est pas assez clair dans le document que le décret du  
gouvernement, ce n'est pas parce qu'ils ne savaient pas quoi faire un samedi matin : «Tiens,  
on va classer le mont Royal.» C'est parce qu'il y a eu un mouvement social très profond à  
Montréal qui est né de l'incapacité, le manque de volonté de la Ville de Montréal ou de  
détermination de la Ville de Montréal et de la Ville de Westmount, qui a également autorisé  
des projets qui n'avaient pas de bon sens, pour assumer un certain degré de protection ou  
c'est-à-dire de substantifier ce terme «protection» qui était employé par tous mais que peu  
475 d'instances réalisaient.

480 Alors, pour nous, cette vision de 92, elle a encore beaucoup de pertinence, le fait  
qu'on voit la montagne dans son ensemble. Et pour nous, comme je vous disais, le territoire  
de référence de Héritage, on l'a annoncé au ministre lors des consultations, des auditions de  
la Commission des biens culturels, puis on le maintient, c'est un territoire beaucoup plus  
large que cet arrangement de propriétés.

485 Et nous-même, on a évolué là-dessus. Parce qu'on a eu en 86, lorsqu'on a fait une  
demande de classement, on avait une vision beaucoup plus centrée sur les grandes  
émeraudes du coeur, de la couronne. Mais graduellement, on s'est rendu compte que la  
Côte Sainte-Catherine, c'est essentiel. Côte Sainte-Catherine, c'est en train de devenir un  
mur de porte de garage, ça, et il n'y a pas grand-chose qui est fait pour empêcher ça.

490 Que les escarpements rocheux qui se retrouvent un petit peu partout sont importants  
aussi. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas dans le coeur du parc, qu'on n'est pas dans la  
montagne. Toute la descente vers Villa Maria, ça fait aussi partie de ça. Même, si vous  
regardez les plans de 1850, dans les plans de Montréal qui disaient comment faire le tour de  
la montagne, bien, c'était de passer devant les portes de Villa Maria, ce n'est pas de passer  
sur le bord du parc Summit là.

495  
500 Alors, la montagne, pour nous, il y avait cette grande montagne. Mais à l'intérieur de  
ça, on admet qu'il y a une diversité de degré de sérénité. Il y a des lieux qui sont appelés à  
changer sur des cycles plus courts, mais au moins qu'on puisse avoir confiance. Et  
malheureusement, on n'était pas en position de l'avoir. Donc, on a été chercher là où on  
pouvait avoir la plus grande conscience, et au Canada, c'est le gouvernement du Québec qui  
a ce plus grand pouvoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

505 Et le lien que vous faites maintenant avec les éléments de votre vision qui pourraient servir, si vous voulez, de critères quant au développement futur, pour juger de l'acceptabilité ou de la non-acceptabilité des développements immobiliers.

**M. DINU BUMBARU :**

510 Oui, bien, déjà ça va nous forcer collectivement à changer notre façon de documenter les propositions. Quand on parle de propositions, ça a été tellement examiné en élévation et en plan, on a oublié que le site est en trois dimensions. Les vues diagonales existent. Comme on a vu dans les agrandissements ou les projets de condos à côté de  
515 l'Hôpital Général, les gens disaient : «Bien, regarde, sur la rue, c'est trois étages. Ce n'est pas très haut. Ça ne bloque pas la rue» mais c'est une rue qui descend comme ça; l'autre bord, ça fait cinq étages de haut.

Il faut absolument qu'on réalise qu'on n'est pas dans un développement sur un  
520 territoire plat. C'est un territoire en 3D. Ça, il faut qu'on puisse le juger, puis il faut qu'on ait aussi... à notre avis, c'est absolument essentiel et c'est trop peu présent des mécanismes de refus. Il faut en quelque part qu'il y ait un filtre qui dise oui ou non, oui pour la prochaine étape, non ça ne passe pas. Et ça, ce n'est pas basé que sur des phénomènes traditionnels d'urbanisme, la hauteur, l'implantation, etc., mais ça doit être un peu par rapport à des  
525 analyses au moins visuelles sur plusieurs côtés.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Une question un peu différente. On a eu des gens ici qui sont venus nous  
530 dire : «La Ville a pris une approche de réglementation pour faire en sorte que le plan puisse être mis en application, parce que ce sont les outils dont elle disposait. Mais, au contraire, il faudrait dans l'avenir se tourner vers une approche beaucoup plus orientée vers le financement, donc être en mesure d'asseoir autour d'une même table des gens qui peuvent tirer sur les cordons de la bourse de part et d'autre.»

535 Ça n'excluait pas, dans les propos qu'on a entendus, des gens qui avaient une vision différente et qui n'étaient pas nécessairement liés à des programmes de subvention ou à des programmes de financement.

540 Mais au fond, ce que ça impliquait, c'est qu'on passe d'une approche trop axée sur la réglementation à une approche beaucoup plus axée sur le financement, qu'on puisse développer une vision collective, qu'on puisse développer une vision commune, mais qu'ensuite on passe immédiatement à l'outil, qui est le financement, pour la réaliser plutôt

qu'à y aller trop par le biais de la réglementation.

545

Qu'est-ce que vous en pensez?

**M. DINU BUMBARU :**

550

Bien, écoutez, on a dit tantôt, pour nous, les protecteurs, ils sont de deux ordres : les propriétaires et les instances publiques, qui ont le droit de contrôler le privé au nom de l'intérêt collectif.

555

Le réglementaire, il faut arrêter de croire que ça n'existe plus. Si la Ville de Montréal a démissionné de sa fonction première... elle n'a pas été fondée en 1830 pour faire de la levée de fonds; ça, il y a beaucoup d'organismes qui s'en chargent. Puis on a une société qui mérite de reconnaître son mécénat et de le développer. Mais elle a aussi été fondée comme instance pour créer un certain arbitrage.

560

Quel est le rôle des pouvoirs publics dans un cas comme le mont Royal? Le premier rôle, c'est un rôle d'exemplarité. Est-ce que c'est assumé? On a restauré le pavillon du lac aux Castors. C'est vrai, c'est merveilleux, c'est fantastique. Mais est-ce qu'on n'a pas aussi fait des choses, et les pouvoirs publics sont nombreux sur la montagne à démontrer qu'ils ne sont pas très sensibles à leur propre responsabilité sur leur patrimoine. Donc, ça, c'est une première chose.

565

Deuxièmement, il y a un rôle d'arbitre. Et ça, ça passe par la réglementation et il faut avoir quelque chose de réglementaire. Mais en lisant ça, on n'est pas convaincus. Ce n'est pas clair que la réglementation qui est proposée sera efficace, parce que les... ce n'est pas évident. Regardez l'expansion limitée au volume. C'est une excellente idée. On en parlait dans les années 70. C'était des principes dans les années 70, c'est d'adapter le zonage au bâti existant. C'est formidable, c'est une très bonne idée.

570

Qu'est-ce que ça va avoir comme effet? Est-ce qu'on va contraindre l'application des normes du Code du bâtiment pour éviter qu'on massacre les intérieurs qui sont fort intéressants dans plusieurs quartiers du mont Royal parce qu'on garde tout ça à l'intérieur? Ce n'est même pas mentionné. Alors, peut-être que ça y sera, mais en quelque part, il faut une réglementation qui est déterminée, qui est bien motivée, qui est bien appuyée par des expertises, parce que ce n'est pas des ordinateurs qui appliquent... on est dans le qualitatif ici.

575

580

Et au niveau du financement, c'est très bien, mais vous savez, on ne peut pas être locataire du statut de protection, il faut être détenteur du statut de protection et ce n'est pas en achetant la protection... ça s'est fait. Il y a eu une commission d'enquête sur la protection qu'on achetait à Montréal; ça n'a pas été très reluisant.

585

Alors si on veut protéger, c'est plutôt par les outils de protection et il faut aider les propriétaires à être les bons protecteurs qu'ils seront, c'est-à-dire les aider au niveau financier pour l'entretien et tout ça. Mais en quelque part, est-ce qu'on nous a monté le...

590

Vous savez, ce n'est pas clair au niveau du financement où est-ce que ça va aller. Là, il y a tellement d'engouement là-dedans pour créer le projet de conservation écologique, qu'on ne sait pas si on ne va pas aller faire un geste de solidarité pour aller chercher du financement puis, après ça, on va se retrouver avec des autoroutes à bestioles pour satisfaire les ambitions de certaines personnes. Moi, ça ne me convainc pas. Héritage, ça ne nous a pas convaincus.

595

Tout en étant très réalistes, on sait qu'il faut restaurer les monuments dans les cimetières. Il faut absolument aider les familles et les cimetières à travailler là-dessus. Ça, c'est absolument incontournable. Mais pour avoir une stratégie de financement, ce serait peut-être bien aussi d'impliquer les partenaires. Et ça a pris beaucoup de rencontres de la Table de concertation pour savoir qu'est-ce qui était projeté avec les argents de l'entente avec le gouvernement du Québec. Alors, peut-être qu'on pourrait établir...

600

Et on est fort heureux de voir qu'une cellule sur le financement est en train de naître au sein de la Table. C'est très important, ça. Nous, on est prêts à y participer. Il y a des modèles en Europe.

605

On a fait des représentations auprès du gouvernement fédéral pour qu'il remplisse ses promesses sur la question du financement du patrimoine et ça a l'air qu'on est à peu près les seuls à exiger ça. Il faudrait peut-être que la Ville de Montréal se fasse la grande demanderesse auprès du gouvernement fédéral des mesures fiscales qui sont promises depuis des années.

610

615

**LA PRÉSIDENTE :**

Malheureusement, on va devoir s'arrêter. Mais une petite précision encore sur la question de la réglementation. Parce qu'à la fois, vous avez dit: «Oui, c'est important la réglementation mais, en même temps, on n'est pas sûrs que celle qui est là, elle va être efficace.» Puis vous avez expliqué...

620

**M. DINU BUMBARU :**

Il y a des catégories qui sont à peu près absentes. Malgré les efforts des arrondissements, toute la question de l'architecture du paysage, ce n'est comme pas très compris encore.

625

**LA PRÉSIDENTE :**

630 D'accord. Alors, donc, vous avez une crainte quant à la protection que la réglementation peut apporter ou à ses effets pervers éventuellement sur le patrimoine bâti, puis l'absence de réglementation – là, peut-être que je vais trop loin ou j'interprète trop ce que vous dites – du côté du paysage et des vues.

635 **M. DINU BUMBARU :**

Par exemple, bien, l'architecture du paysage au moins, c'est-à-dire les aménagements. Vous voyez? Et ça, ça peut faire partie des principes de précaution. Une réglementation n'a pas besoin d'être brutale, elle peut être aussi une réglementation...

640

**LA PRÉSIDENTE :**

Incitative.

645 **M. DINU BUMBARU :**

Oui, avec des critères. Mais il faut peut-être ajouter ces éléments dans les règlements à la Ville. Il y a en a à certains endroits qui y sont, mais on remarque que dans le... souvent quand il y a des dérogations, parce qu'on prend souvent, nous, connaissance de la réglementation à l'occasion des nombreuses dérogations qu'on y fait, et on oublie d'invoquer les principes fondateurs, les principes de la réglementation. C'est comme juste un changement de paramètres.

650

Or, si on travaillait sur l'esprit des règlements, peut-être ça se communiquerait mieux. Puis s'il y avait, au-delà de toute une démarche lourde et mécanique, aussi une approche d'information de la population sur ces objectifs de la réglementation, on est convaincus qu'on gagnerait beaucoup. Parce que les propriétaires grands ou petits ne sont pas des gens qui détestent la montagne. Au contraire, ils veulent faire bien et souvent on les informe trop tard.

655

660 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Bumbaru.

**M. DINU BUMBARU :**

665

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

670 J'invite maintenant monsieur Jacques Brisson. Alors, monsieur Brisson est de l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal. Bonsoir.

**M. JACQUES BRISSON :**

675 Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

680 On vous écoute, Monsieur Brisson.

**M. JACQUES BRISSON :**

685 Alors, moi, si je viens vous parler aujourd'hui, c'est avant tout du problème des plantes envahissantes au mont Royal. Essentiellement, s'il y a un message que je vais essayer de vous passer au travers de ma présentation, c'est avant tout de ne pas sous-estimer le problème des plantes envahissantes au mont Royal. C'est un problème extrêmement sérieux qui va devoir qu'on s'y penche.

**LA PRÉSIDENTE :**

690 D'accord. J'en profite pendant que notre technicien est en train de préparer la machine, si d'autres personnes qui présentent ce soir leur mémoire veulent utiliser le système de PowerPoint, n'hésitez pas à aller proposer votre clé tout à l'heure pour qu'on puisse enregistrer la présentation.

695 Allez-y, Monsieur Brisson.

**M. JACQUES BRISSON :**

700 Alors, d'abord, je vais juste nous présenter. Qui sommes-nous? Donc, je représente le laboratoire de dynamique végétale de l'Institut de recherche en biologie végétale. Le laboratoire, c'est un laboratoire que je dirige avec des professionnels de recherche, des étudiants de cycles supérieurs, il y en a quelques-uns ici, où il y a un certain roulement. Et nous, on fait partie de l'Institut de recherche en biologie végétale. Cet institut-  
705 là est un regroupement de chercheurs à la fois du Jardin botanique et de l'Université de Montréal. Donc, on est près d'une vingtaine de chercheurs.

Le laboratoire en particulier, mais l'institution en général, on a une longue expérience sur la gestion des milieux des forêts urbaines, périurbaines, de la gestion des

710 forêts et des plantes envahissantes en général. On a une expérience pour plusieurs endroits  
à Montréal, mais en particulier au mont Royal, où on oeuvre soit pour faire des inventaires ou  
soit pour faire des choses de contrôle de végétation au mont Royal depuis déjà bien des  
années.

715 Les plantes envahissantes, parce que c'est une menace, et pourquoi c'est une  
menace? Bien, d'abord, les plantes envahissantes, c'est une menace très importante parce  
que, dans bien des cas, elles modifient les conditions du milieu. Elles peuvent avoir des  
impacts très importants, y compris même sur certaines activités humaines; je vais en voir  
quelques exemples avec vous tantôt. Et elles occupent évidemment l'espace au détriment  
720 des plantes indigènes. Et à ce moment-là, en faisant ça, elles sont une menace pour  
l'intégrité écologique des milieux naturels.

Vous en avez un exemple ici, qui n'est pas au mont Royal comme vous vous en  
doutez bien, mais c'est juste pour vous illustrer peut-être parmi les pires plantes  
725 envahissantes au monde la jacinthe d'eau, qui est une plante dans le milieu comme ça qui  
couvre complètement les étendues d'eau, qui empêche la pêche, la circulation de la  
navigation, qui change complètement la température. Tout l'écosystème dans l'eau est  
complètement transformé.

730 Vous en avez un autre ici dans le sud des États-Unis, sud-est des États-Unis, le  
kudzu, qui est une plante magnifique qui a été introduite d'Asie pour des raisons horticoles.  
Elle est sortie des jardins, elle a complètement envahi les milieux comme ça. Elle recouvre  
complètement, vous voyez, les arbres, les poteaux, les fils de téléphone. Et il y a des  
millions de dollars qui sont dépensés annuellement pour essayer de s'en débarrasser, elle  
735 comme bien d'autres. C'est les pires cas.

Le problème au Québec, c'est que les forêts urbaines et périurbaines sont très  
particulièrement susceptibles au problème des plantes envahissantes, notamment à cause  
de la proximité des sources de graines.

740 Dans nos jardins, on a des plantes qu'on ne devrait pas avoir à proximité d'une forêt  
urbaine. Il y a des plantes envahissantes qui ont été plantées aussi dans le parc du Mont-  
Royal à une époque où on ne connaissait pas le problème nécessairement. Et donc, au  
Québec, c'est les milieux humides et les forêts urbaines comme le mont Royal qui sont  
745 particulièrement susceptibles à ça.

Pourquoi faut-il se soucier des plantes envahissantes au mont Royal et, entre autres,  
se soucier de l'intégrité écologique du mont Royal? Évidemment, le mont Royal a des  
écosystèmes relativement maintenant peu communs dans le sud du Québec. Des érablières  
à caryer, ça devient de plus en plus rare. Il y a une érablière à chêne rouge au sommet  
750 aussi, qui est un écosystème qu'on a de moins en moins. Il y a aussi quelques

plantes rares au mont Royal. Mais avant tout, c'est pour sa valeur, je dirais, patrimoniale et écologique des érablières que la position du mont Royal est extrêmement importante.

755 Les érablières, on prend peut-être ça pour acquis, nous, parce qu'on vit un peu dedans et on s'en va à la cabane à sucre au printemps, mais c'est un écosystème qui est unique au monde. Le fait d'avoir un écosystème d'érable à sucre comme ça, avec toute une flore de plantes printanières très importantes, qui commencent à sortir en ce moment et qui vont sortir dans les prochaines semaines, cet espèce de spectacle là, c'est unique au monde. Je veux dire, il y a très peu d'écosystèmes comme ça dans le monde où on a une forêt avec une flore printanière aussi extraordinaire.

760 Que dire aussi des coloris d'automne. Ça aussi, c'est très unique. En général, les coloris d'automne, on trouve ça dans beaucoup d'espèces de feuillus à travers le monde. Mais d'avoir un coloris aussi important, c'est unique à notre région.

765 Et que dire aussi de la valeur historique, patrimoniale de notre sirop d'érable, de l'utilisation de l'érable à sucre. Ça aussi, on le sait, quand on va dans des sites touristiques, on trouve du sirop d'érable et c'est un peu une saveur qui est unique au Québec.

770 Évidemment, il y a d'autres érablières dans le sud du Québec que le mont Royal, mais le mont Royal est unique en ce sens qu'il est au centre d'une ville. Donc, il est à une position unique pour attirer les jeunes, pour l'éducation, pour la sensibilisation. Puis aussi, dans bien, bien des cas, les touristes qui viennent à Montréal, le seul contact qu'ils vont avoir avec notre nature, c'est souvent celle du mont Royal. Donc, il est important de leur montrer une érablière qui est typique, qui est représentative, qui est en santé.

775 Le problème, c'est évidemment qu'en ce moment, le mont Royal est très envahi par des plantes envahissantes et donc son intégrité écologique est très menacée. Il y a plusieurs plantes envahissantes. J'en nomme ici que trois, je vais les voir très rapidement, et il y en a d'autres : l'érable de Norvège, nerprun, anthrisque des bois et bien d'autres.

780 L'anthrisque, c'est une plante qu'on voit déjà en ce moment. C'est une plante qui est de la famille de la carotte ou du céleri et qui envahit des grandes portions du sous-bois du mont Royal en ce moment. C'est une plante qui n'est pas d'ici, qui est d'ailleurs, donc qui n'a pas sa place au mont Royal.

785 Le nerprun, un arbuste, qui lui aussi est une plante exotique, qu'on a plantée ici pour des valeurs horticoles, mais qui a rapidement envahi les boisés urbains de Montréal et notamment le mont Royal. C'est une plante qui tolère bien l'ombre. Donc, il s'en va en dessous de la forêt, ça pousse. C'est un grand arbuste et ça fait comme ça des taillis très, très denses, tellement denses qu'il y a relativement très peu de plantes qui peuvent pousser

795 sous sa cime. C'est très difficile de s'en débarrasser parce qu'on ne peut pas juste couper, ça retige. Les racines retigent, refont de nouvelles tiges l'année suivante. Donc, c'est très difficile de s'en débarrasser. C'est un problème au mont Royal et ailleurs.

800 Puis un problème aussi qui représente bien, je pense, le problème des plantes envahissantes au mont Royal, c'est l'érable de Norvège. L'érable de Norvège, c'est un arbre qu'on plante dans nos rues, qui est très utile. C'est important d'avoir des arbres dans nos rues. C'est un arbre qui est très beau, qui a une belle cime compacte, qui résiste bien aux conditions urbaines qu'on a à Montréal. Mais malheureusement, il est très prolifique et ses semences vont facilement s'établir dans les boisés qui sont à proximité de là où on l'a planté.

805 C'est facile de négliger le problème ou de sous-estimer le problème des plantes envahissantes au mont Royal, notamment parce que quelque chose comme l'érable de Norvège, ça ressemble beaucoup à l'érable à sucre.

810 Donc, regardez, quand on a voit une forêt comme ça, on se dit : «Bien oui, c'est une magnifique érablière à sucre.» Ce n'est pas le cas. C'est la forêt du mont Royal, et l'arbre que vous voyez à votre droite et ceux au fond qui sont un peu foncés sont des érables de Norvège. Et la plupart des tiges que vous voyez en dessous, en fait, on a estimé au mont Royal que pour chaque tige d'érable à sucre, il y avait trois tiges d'érable de Norvège en sous-bois.

815 Donc, ça semble beau. C'est facile de sous-estimer le problème. Évidemment, c'est un gros problème, parce que l'érable de Norvège a aussi une cime qui est beaucoup plus dense que celle de l'érable à sucre. À long terme, ça va affecter notre flore de sous-bois. Ça n'a pas le coloris d'automne de l'érable à sucre. Évidemment, ça n'a pas toute l'histoire et ça ne produit pas de sirop d'érable. Donc, c'est une plante, en fait, qui est une exotique qui n'a pas sa place au mont Royal.

825 Le problème est d'autant plus sérieux au mont Royal que, non seulement les semences viennent des arbres qui ont été plantés dans les rues, mais à une certaine époque, encore là où on ne connaissait pas le problème des plantes envahissantes, on a planté des érables de Norvège au mont Royal même, sur le mont Royal, dans la forêt. Et donc, on est pris avec le problème en ce moment comme avec d'autres plantes envahissantes.

830 Maintenant, ça semble facile comment maîtriser les plantes envahissantes. Qu'est-ce qu'il faut faire pour s'en débarrasser? Bien, certaines espèces sont extrêmement difficiles à maîtriser. C'est un problème qui demande des ressources, du temps et de la volonté.

835 Je reviens aux exemples que je vous ai montrés. Le nerprun, il ne s'agit pas juste de le couper, il faut le couper plusieurs fois, il faut l'épuiser. Il y en a qui utilisent des phytocides, ce qu'on n'aime pas tellement utiliser dans nos lieux urbains.

840 L'érable de Norvège, encore là, c'est un arbre... à prime abord, ce serait facile. On dirait : «Bien, on a juste à couper ceux qui sont là», mais le problème est beaucoup plus sérieux que ça. D'abord, si vous coupez les érables de Norvège en ce moment, ça fait une cicatrice dans la montagne qui serait inacceptable pour la plupart des citoyens, et c'est normal. Ce serait inacceptable pour moi aussi.

845 D'un autre côté, couper un érable de Norvège, ça ne suffit pas, parce que là ça crée une ouverture, une perturbation qui va probablement faciliter l'entrée d'autres espèces envahissantes en dessous.

850 Donc, c'est un problème qui est complexe, qui se fait à long terme. Il faut, d'une part, oui, se débarrasser des espèces, entreprendre un plan de gestion là-dessus, mais aussi ça nécessite souvent de la restauration. Donc, une fois qu'on est débarrassé d'une espèce, bien, il faut probablement replanter, essayer de restaurer le milieu.

855 Et aussi dans les maîtrises des plantes envahissantes, évidemment la meilleure méthode, quand on peut l'utiliser, c'est la prévention et l'action rapide. C'est-à-dire prévenir, donc essayer d'établir des normes pour empêcher qu'on plante des plantes envahissantes en bordure du mont Royal. Et aussi, quand on voit des nouvelles plantes qui se sont établies au mont Royal, réagir le plus rapidement possible. Parce que moins il y en a, plus c'est facile d'agir.

860 Donc, basé là-dessus, on a un certain nombre de recommandations. En fait, les deux premières, je pense qu'elles synthétisent bien tout le reste.

865 La première, c'est de reconnaître que les espèces envahissantes constituent une menace importante et qu'elles doivent devenir un enjeu prioritaire pour la sauvegarde de l'intégrité écologique du mont Royal. C'est reconnu quand même dans le plan actuel et il y a eu d'autres intervenants avant nous qui sont venus aussi le dire. Mais je pense que notre rôle ici, c'est de venir, je pense, encore plus appuyer sur le problème. Donc, c'est avant tout de reconnaître et de montrer que c'est un enjeu.

870 Et le deuxième point qui est important, c'est de créer un plan de gestion qui inclut un programme d'intervention et de suivi. C'est-à-dire que pour les plantes envahissantes qu'on a présentement, il s'agit d'avoir un plan qui nous dit : «Voilà telle espèce, voilà comment on va se débarrasser, voilà combien de temps ça va prendre, voilà les ressources que ça va demander, voilà les actions que ça va demander.»

875           Donc, créer un plan de gestion comme ça, il faut que l'objectif soit l'éradication des espèces envahissantes déjà établies, le rétablissement de l'intégrité écologique du mont Royal. Puis il faut aussi montrer qu'il faut des ressources, que des ressources suffisantes soient allouées pour assurer le succès d'un plan de gestion.

880           Les autres recommandations découlent de ça ou peuvent être intégrées au plan de gestion.

885           La troisième recommandation serait de poursuivre les mesures visant à prévenir les nouvelles introductions de plantes exotiques envahissantes par de la réglementation et de la sensibilisation. Donc, il y a déjà, je pense, des actions qui ont été faites. Je dis bien «poursuivre» parce qu'on commence à voir des actions dans ce sens-là. Il faut les solidifier.

890           Développer un système de surveillance permettant d'agir dans les plus brefs délais afin de contrer les nouvelles introductions de plantes exotiques envahissantes. Donc, c'est important de reconnaître le problème rapidement et d'agir rapidement.

895           Restaurer le milieu suite aux activités de maîtrise, notamment par la plantation d'espèces indigènes, afin de favoriser le retour aux communautés naturelles et empêcher la recolonisation par des espèces envahissantes. Donc, il ne s'agit pas juste de couper, de tuer, mais aussi de planter pour restaurer le milieu.

900           Bien, je suis un chercheur. Un chercheur ne s'appellerait pas chercheur s'il ne disait pas qu'il faut encourager la recherche. Donc, il faut prioriser la recherche sur l'étendue du problème, l'efficacité des interventions et les actions à poser. Et en Amérique du Nord, il y a une communauté de chercheurs très actifs dans le domaine. Donc, il faut suivre un peu ce qui se fait, parce que des fois il y a des méthodes nouvelles plus respectueuses du milieu qui se développent. Donc, il faut avoir l'antenne branchée là-dessus.

905           Et finalement, les autres recommandations sont plus par rapport au contact avec le public et les intervenants. D'abord, sensibiliser les usagers du parc aux problèmes des plantes envahissantes, notamment afin de prévenir les perturbations du milieu qui contribuent à l'établissement d'espèces envahissantes. On sait que les espèces envahissantes profitent bien du piétinement ou des perturbations qu'on en fait. Donc, en sensibilisant les usagers, on risque aussi de mieux protéger notre forêt.

910           Promouvoir un partenariat d'action avec les résidants, institutions et organismes, par exemple en créant des journées bénévoles de contrôle ou d'éradication. Moi, j'ai vu ce genre de partenariat dans d'autres endroits ou d'autres villes où, par exemple, on avait un partenariat avec une école où on faisait une journée de sensibilisation auprès des jeunes. 915 Mais en même temps, les jeunes participaient à un contrôle d'éradication en arrachant les plantes ou en les coupant. Donc, ça, c'est des voies qui peuvent être prometteuses.

920 Et finalement, divulguer le résultat des actions réalisées et des recherches entreprises pour favoriser l'échange des connaissances avec la communauté scientifique et les autres organismes protégeant les boisés aux prises avec les mêmes problèmes.

925 Donc, le mont Royal, il y a un problème sérieux, mais il y a d'autres endroits à Montréal où est-ce qu'il y a des problèmes. Donc, en mettant les gens ensemble et en parlant des problèmes communs, bien, on risque plus facilement d'arriver à des solutions.

Alors, c'est un petit peu l'essentiel de ce que le mémoire présentait.

**LA PRÉSIDENTE :**

930 Merci beaucoup, Monsieur Brisson. Une première question. À la page 9 de votre mémoire, vous dites que:

935 *La gestion des plantes envahissantes ne se limite pas aux limites mêmes de la forêt et un contrôle efficace des espèces implique une intervention passant par une sensibilisation des intervenants à l'extérieur du parc.*

**M. JACQUES BRISSON :**

Oui.

940 **LA PRÉSIDENTE :**

945 D'abord, un, à quoi vous pensez, quand vous pensez «auprès d'intervenants à l'extérieur du parc du Mont-Royal»? Et est-ce que la contribution de ce qui vient de l'extérieur vers l'intérieur est importante, en termes de contamination, entre guillemets, si on peut appeler ça comme ça là.

**M. JACQUES BRISSON :**

950 Oui. C'est certain qu'il y a beaucoup de plantes... en fait, dans la presque totalité des cas, si j'exclus le cas de l'érable de Norvège qui avait été planté au mont Royal, dans les autres cas, c'est de toute évidence des semences qui viennent d'ailleurs, qui sont venues contaminer le mont Royal.

955 Donc, je pense qu'il faudrait qu'il y ait une espèce de zone autour du mont Royal où on réglemente, où on sensibilise les gens à ne pas planter certaines espèces qu'on connaît pour être déjà envahissantes. Et je pense qu'il y en a neuf qui ont été identifiées dans ce cadre-là.

960 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. En passant, est-ce que vous êtes d'accord avec les neuf qui sont là?

965 **M. JACQUES BRISSON :**

Oui, absolument. Maintenant, les neuf ont été identifiées comme étant les plantes les plus susceptibles. Il y a bien davantage de plantes envahissantes connues que ça.

970 Donc, il faut continuer à être vigilant sur ce qui arrive sur le mont Royal. Et c'est certain que donc il faut encourager les gens non seulement à ne pas planter, mais dans la mesure du possible, même à se débarrasser des plantes envahissantes qui sont déjà plantées autour du mont Royal, donc pas juste à l'intérieur. Ça comprend, c'est certain, les institutions qui ont des forêts au mont Royal, l'université, les hôpitaux, etc., mais aussi évidemment les gens qui ont des jardins en périphérie du mont Royal.

975

**LA PRÉSIDENTE :**

Votre zone s'étendrait sur quelle distance à peu près? Est-ce que c'est important?

980 **M. JACQUES BRISSON :**

Évidemment, c'est important, mais c'est dur à déterminer, parce que chaque espèce a une capacité de dispersion qui est différente. Moi, je dirais que certainement minimum 500 mètres autour de la forêt. Donc, 500 mètres de la forêt au moins serait une zone qui serait acceptable.

985

**LA PRÉSIDENTE :**

Assez efficace.

990

**M. JACQUES BRISSON :**

Assez efficace.

995 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Burton.

1000 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

Oui, bonjour. En page 6, autour de l'érable à sucre, vous mentionnez les raisons

pour lesquelles il faudrait lui porter une attention particulière, sa valeur écologique, patrimoniale et culturelle importante.

1005            Quel genre d'effort il faudrait faire pour effectivement restaurer la présence de l'érable à sucre, au-delà de la lutte contre l'érable de Norvège? Quel genre d'activité faudrait-il mener et dans quel sorte d'horizon? Parce que ça pousse lentement. Et est-ce que ces arbres résistent bien à la pollution à l'environnement urbain qu'on retrouve sur le mont Royal?

1010            **M. JACQUES BRISSON :**

                 C'est certain qu'en ce moment, le problème le plus criant... évidemment, quand je dis: «criant», l'urgence en écologie, ce n'est pas comme demain matin, on a toujours une fenêtre qui est assez longue. Mais le problème le plus urgent, c'est le problème de l'érable de Norvège.

1015            Parce qu'en ce moment, donc comme je disais tantôt, dans la zone des arbres, si je prends des individus de taille assez grande, pour trois érables à sucre, il y a un érable de Norvège. Donc, on se dit : «Bien, ce n'est pas si mal, il y a quand même trois fois plus d'érable à sucre que d'érable de Norvège.» Ça fait quand même beaucoup d'érables de Norvège.

1020            En sous-bois, c'est l'inverse. Ça veut dire que si rien n'est fait, la prochaine génération d'arbres au mont Royal sera dominée par l'érable de Norvège et non pas l'érable à sucre.

1025            Donc, ce qu'il y a à faire... évidemment à cause de l'ombre plus dense de l'érable de Norvège, même l'érable à sucre a de la difficulté à croître en dessous. Donc, ce qu'il faut faire, c'est certain, sur une fenêtre de long terme, c'est se débarrasser des érables de Norvège qui sont là et de planter l'érable à sucre. Il a besoin d'un coup de main. Donc, idéalement, ce serait de planter des jeunes individus notamment là où il y a certaines ouvertures, où il y a un petit peu plus de lumière. C'est comme ça je pense qu'il faut l'aider. En aidant l'érable à sucre, je pense qu'on aide à long terme à rétablir tout l'équilibre aussi du sous-bois.

1030            **LA PRÉSIDENTE :**

                 Monsieur Dériger, une dernière question?

1040            **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

                 Oui. Une question sur la recommandation que vous faites concernant la

1045 sensibilisation des usagers du parc. Pouvez-vous nous dire un peu à quoi vous pensez comme type de sensibilisation pour justement éviter qu'il y ait des perturbations dans le milieu?

**M. JACQUES BRISSON :**

1050 J'avoue que j'aurais de la difficulté à répondre, parce que je n'aime pas les pancartes. On dit: «Bien, c'est facile, on va mettre des pancartes.» Mais des pancartes, à un moment donné, quand on en multiplie sur le milieu, ça ne devient pas très beau. Les gens au Centre de la montagne seraient sûrement mieux équipés que moi pour vous dire comment rejoindre le public et comment les informer de quelque chose comme ça.

1055 Moi, j'aurais des solutions peut-être naïves comme ça de dire : «Bien, on va mettre des panneaux et on va leur dire.» Mais en même temps, je sais que des panneaux, ça choque un peu. Donc, les gens du Centre de la montagne seraient mieux placés pour ça.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1060 Puis jusqu'à quel point les activités des usagers font en sorte qu'il y a des plantes envahissantes? Est-ce que c'est une grosse portion du site?

**M. JACQUES BRISSON :**

1065 Malheureusement, c'est surtout les activités hors sentier qui constituent le problème. Un sous-bois de forêt naturelle, ça a quand même une certaine compaction, et c'est certain que quand on marche beaucoup en dehors des sentiers, on augmente la compaction. À ce moment-là, il y a des espèces naturelles du sous-bois qui résistent mal à ça. Par contre, il y  
1070 a beaucoup d'espèces envahissantes que ça ne dérange pas. Donc, oui, ça contribue à l'invasion dans une certaine mesure.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1075 Puis est-ce qu'il y a des secteurs actuellement, je dirais, qui sont prioritaires ou plus fragiles, plus menacés?

**M. JACQUES BRISSON :**

1080 Ça, c'est difficile, parce qu'il y a à la fois des secteurs, certains bouts de la forêt qui sont très, très beaux, donc avec une belle intégrité. Notamment, juste en haut de l'hôpital, c'est une belle forêt. Donc, on se dit : «Bien, ça devrait être...»

Il y a deux approches complètement différentes. C'est pour ça qu'un plan de gestion

1085 mérite beaucoup de réflexion. On pourrait dire : «Bien, ça, comme c'est le plus beau, c'est là qu'on va agir tout de suite pour empêcher l'invasion.» D'un autre côté, on pourrait avoir l'option inverse de dire : «Bien non, on va se pencher là où le problème est le plus sérieux, le plus grave et c'est là qu'on va agir.»

1090 Ça fait que j'aurais de la misère à vous dire. Moi, j'aurais envie d'agir partout en même temps.

**LA PRÉSIDENTE :**

1095 Merci beaucoup, Monsieur Brisson. Merci infiniment.

Maintenant, on va entendre madame Marie-Claude Robert de l'Association des architectes paysagistes du Québec. Bonsoir, madame Robert!

1100 **Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

1105 Alors, on a une vingtaine de minutes ensemble, Madame Robert. On a lu votre mémoire, mais on vous écoute nous le présenter.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

1110 Je vais essayer de faire un saut de puce de point en point sur le mémoire. Peut-être faire un complet d'introduction pour mettre un petit peu tout le monde en phase sur ce que l'on va exprimer.

1115 Depuis plus d'un siècle, le mont Royal est un lieu consacré par une part significative de l'élite intellectuelle, culturelle et financière de Montréal. Donc, il est devenu également un symbole emblématique, un lieu d'appartenance de l'ensemble de la population montréalaise. En fait, sa reconnaissance à titre d'arrondissement patrimonial est venue jaloner un passage marquant de cette marche dans le temps.

1120 Donc, là, on a une situation de fait, on a un arrondissement qui, en fait, peu importe le pourtour ou le découpage, c'est une reconnaissance du mont Royal lui-même, donc qui dépasse de loin toute forme administrative de découpage. Donc, il y a la reconnaissance légale mais il y a aussi la reconnaissance par la collectivité, et les deux nous paraissent  
1125 importants.

La consultation est une occasion intéressante pour nous de pouvoir exprimer notre

1130 appréciation du mont Royal, appréciation du travail qui est fait, car, on ne le dira jamais assez, le mont Royal, en fait, est l'oeuvre d'une pensée de Olmsted, de la pensée de Olmsted.

1135 Même si Olmsted s'est concentré sur le parc du Mont-Royal dans sa définition en termes de propriété, les textes de Olmsted, ses principes, et j'en ai lu de nombreux chapitres, dépassent de beaucoup le territoire du parc. C'est-à-dire que c'est un principe de développement de cette montagne-là. Et la montagne évidemment, bien va jusqu'à son piedmont et son point plat, jusqu'à aller rejoindre, en fait, le Plateau Mont-Royal, qui rejoint la côte de Sherbrooke, qui rejoint le secteur Côte-des-Neiges et Outremont.

1140 Le mont Royal est devenu le témoin, l'expression de sa vision du design. Donc, tout le long de ses textes, il parle de design. Il parle de comment on doit aborder l'aménagement du mont Royal comme étant un vaste site où l'aménagement paysager est un élément de création.

1145 Donc, nous sommes dans une montagne, qui à l'origine est une montagne, topographie, végétation, roc, mais elle a été humanisée. C'est devenu un paysage humanisé, d'une part par l'occupation de ses contreforts, mais également de ses flancs, mais également parce qu'il y avait une pensée aménagiste et c'est une pensée d'architecture de paysage qui a dominé la conception du mont Royal.

1150 Le mont Royal est devenu le témoin et l'expression de sa vision du design et plus largement de la qualité du cadre de vie de la société à qui cette montagne appartient. Ceci justifie amplement notre implication dans l'exercice de réflexion qui prépare le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal dont la portée ne devra pas se limiter, nonobstant le besoin d'efficacité, à mettre l'emphase uniquement sur les éléments qui ont  
1155 besoin d'être instrumentalisés à court terme.

1160 À l'instar du projet élaboré par Frederick Law Olmsted pour le parc du mont Royal, le plan devrait et devra lui aussi dégager une vision qui lui permettra de demeurer valide longtemps après sa rédaction.

1165 Nous nous proposons dans ce mémoire de revenir d'abord sur un concept, celui de paysage humanisé, qui constitue la toile de fond d'une vision globale. Ensuite, nous aborderons l'aspect des vues, toute la discussion sur les vues, les points de vue à partir de, vers. Et nous terminerons sur le but que devrait viser le cadre de gestion, non pas seulement de consolider et de concilier et coordonner les actions, mais avant tout inspirer les acteurs appelés à intervenir sur le mont Royal.

1170 Alors, le concept de paysage humanisé, en fait, nous reprenons mot pour mot la définition élaborée par le ministère de l'Environnement pour un autre type de paysage mais qui correspond totalement bien pour le mont Royal.

1175 *Le paysage humanisé est une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature...*

– bon, harmonie, occupation au moins du territoire –

1180 *... et présente des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine.*

1185 Ce concept encadre la définition de l'aménagement paysager qui est une oeuvre de l'homme avec la nature. Et dans le cas du mont Royal, on n'insistera jamais assez sur cet aspect-là. Il nous semble important de procéder dans le plan à une mise en situation également historique des mesures qui ont été établies pour protéger et mettre en valeur le mont Royal au cours des décennies précédentes.

1190 On peut souvent comprendre, à partir des actions ou des réflexions qui ont été faites dans le temps par une mise en contexte historique de toute l'évolution de la réflexion qui a été faite sur le mont Royal, où toute cette réflexion semble nous mener.

1195 On dirait, dans le document que l'on a pu lire, il y a une forme de scissure. La réflexion actuelle ne semble pas vraiment articulée sur les erreurs ou les bons coups qui ont été faits auparavant sur une sorte de bilan. Donc, c'est comme si on n'était pas dans un processus en continu de l'ensemble des actions qui ont été portées. On peut critiquer des actions du passé, mais dans la mesure où on peut apprendre des orientations pour le présent ou pour le futur. Et je pense que cela contribuerait certainement à rehausser la valeur éducative du plan.

1200 Parce qu'il ne faut jamais oublier qu'un plan, ce n'est pas un document strictement réglementaire. C'est un document qui est vivant et c'est un document, dans le fond, qui établit une pensée sur la base d'une histoire, sur la base d'une compréhension au moment où on développe un plan directeur.

1205 Et ce plan-là, il est progressivement de cinq ans en cinq ans ou de dix ans en dix ans, avec l'évolution de la société. Il devient un outil de réflexion qui se poursuit au travers du temps. Donc, il n'est jamais vraiment révocable, mais il est toujours... c'est un document vivant. Donc, c'est comme la référence, mais on le retravaille, on le remanipule et on le fait évoluer.

1210 Dans ce sens-là, il serait utile de rappeler la longue série des mesures que les Montréalais ont prises au cours des cent cinquante dernières années pour protéger et

1215 mettre en valeur la montagne. La situation actuelle serait mieux comprise si la présentation des principes qui ont guidé Olmsted et qui ont inspiré les premières générations de planificateurs des grandes institutions étaient rappelés dans le document. Il y a aussi des leçons à tirer d'une présentation même schématique des constats concernant les forces et faiblesses du Plan de mise en valeur de 1992.

1220 Donc, cet aspect historique, cette mise en contexte et le constat que l'on en retire sont des éléments d'inspiration et des éléments de balise des orientations à prendre. Et je pense qu'on aurait intérêt à identifier les principes mis de l'avant par Olmsted comme étant des points d'ancrage dans l'ensemble de la mise en valeur du mont Royal. Parce que lui ne l'a pas abordé comme un site, un parc, il l'a abordé comme une montagne. Et, de fait, l'arrondissement maintenant reconnaît cette montagne.

1225 Le deuxième point concerne les vues. Le projet de plan a le mérite d'avoir cherché à enrichir la nomenclature des vues à préserver, à mettre en valeur depuis le mont Royal et vers le mont Royal. Ce travail-là est un travail intéressant. Il identifie de nombreux points de vue. Il s'en est rajouté au fil des années; on a pu l'observer.

1230 Il y a peut-être deux éléments qui sont absents ou qui ont été occultés. Tout d'abord, le mont Royal n'est pas vu uniquement du centre-ville ou vers le centre-ville. On sait que c'est un foyer d'animation important mais, jusqu'à preuve du contraire, le mont Royal est à 360°.

1235 Et pour avoir fait de nombreuses études sur différents territoires situés plus ou moins près du mont Royal, le mont Royal est une balise, est un repère. On cherche l'Oratoire. On cherche la tour de l'université. On cherche le mont Royal, et le mont Royal est visible en dépit des volontés peut-être du cadre du projet, et la visibilité est l'attrait du mont Royal comme repère et vu, je dirais, de 20 à 30 kilomètres autour du mont Royal. Et je pense qu'il va falloir en tenir compte.

1240 Il se trouve que par hasard le mont Royal est dans une plaine et puis que c'est entouré d'un fleuve et de rivières qui nous donnent encore des portées de vue encore plus lointaines. Donc, je pense qu'on ne peut pas faire l'économie de la représentation du mont Royal à partir de toutes les entrées de ville.

1245 Et quand on dit «entrées de ville», moi, je vous dis la 15 à partir d'une dizaine de kilomètres au nord, je vous dis la 13, je dis la 40. Je vous dis également le secteur du port Louis-Hippolyte Lafontaine. Donc, ce sont des secteurs où, de toute évidence, la ville va croître et, de toute évidence, on devra tenir compte de ces éléments-là.

1250 Là, on s'est signifié une silhouette à partir du centre-ville parce qu'on essaie de contenir une silhouette qui, par ailleurs, fonctionne très, très bien d'un certain point de vue.

1255 C'est très, très judicieux. C'est très intéressant même la double silhouette arrondie que l'on voit de certains points de vue, mais ça ne suffit pas.

1260 Alors, ce que l'on observe, c'est que les points de vue qui n'ont même pas été considérés, parce qu'on considère que la 40, ce n'est pas une route sympathique, tout ça, eh bien, là, on fait n'importe quoi. On laisse construire sans tenir compte de cet élément de visibilité ou même de cônes de préservation, de cônes de visibilité, et c'est occulté. C'est comme si ça n'existait pas.

1265 Alors, il ne faut jamais oublier que si l'aménagement paysager du mont Royal s'occupe de la montagne comme territoire, la visibilité, c'est-à-dire le paysage du mont Royal comme panorama, comme repère, déborde largement.

1270 Il y a aussi tout un autre secteur, une autre dimension qui a été occultée et, j'imagine comme Montréalais, tout le monde ici a de nombreuses références, c'est qu'on voit Montréal de plein d'endroits sur le territoire. Il y a des parcours piétonniers. Il y a des rues commerçantes. Il y a certains points de vue d'où on est, des axes, mais qui sont à distance, qui ne sont pas collés sur les rues qui sont directement en périphérie, et ces éléments-là ne sont pas pris en considération.

1275 Idéalement... pas idéalement, ce serait un exercice nécessaire que de faire en sorte que l'urbanisme à la Ville de Montréal tienne compte comme étant un des éléments d'accompagnement ou même un des critères d'aménagement ou de design d'une rue, ou d'un changement de rue, ou d'un changement de plantation, ou d'un changement d'équipement sur rue, ou de gabarit de bâtiments, ou éventuellement de bâtiments qui peuvent fermer des vues, d'avoir ce critère-là de dire: «D'où sont les vues significatives sur le  
1280 mont Royal intéressantes?»

1285 Il peut y avoir des petites placettes qui sont situées à cinq kilomètres du mont Royal, mais d'où on a une vue imprenable sur les couleurs d'automne, le printemps, les saisons sur le mont Royal. Et ça, ce sont des repères urbains. On est dans une ville qui a le défaut de la qualité, c'est une trame octogonale. C'est plat et ça fonctionne bien par contre, et on a peu de nivellement.

1290 Donc, ce qui est important, ce sont les ouvertures visuelles. À d'autres endroits, ça va être d'où on voit le pont Jacques-Cartier. Mais là, dans ce cas-ci, le propos qui nous intéresse, c'est le mont Royal. Et je pense que ces éléments-là sont des éléments d'animation de la vie urbaine, de repère, de référence et de reconnaissance.

1295 Quand je dis: «Ah oui! ah bien oui! là, je vois le mont Royal. Ah oui! là, je vois le stade», donc ça nous... il y a un repère géographique. Et dans une trame octogonale, c'est toujours très important, il n'y a pas uniquement la mémoire des magasins ou des artères ou des noms des rues qu'on rencontre. Je pense que ça permet de spatialiser le paysage, de

le faire éclater et d'augmenter la puissance du mont Royal.

1300           Donc, je pense m'être assez bien fait comprendre là-dessus. Donc, c'est ce que l'on  
appelait la protection des vues à partir des paysages ordinaires et la protection de la qualité  
de ces paysages ordinaires. Ce n'est pas parce qu'ils sont le paysage du quotidien et  
quotidiens qu'il devient banal, qu'il doit devenir banal et être occulté. On doit toujours le  
rehausser et c'est dans ces gestes-là qu'on fait une oeuvre d'aménagement salubre.

1305           Autre point, le petit patrimoine. Nous avons partout dans le territoire, parce qu'il a  
une certaine histoire, parce que aussi on a des effets de pente, donc on a une diversité de  
petits patrimoines qui jouent, des portes, des clôtures, des murets, des marches, et ce sont  
des éléments importants. Ce sont des éléments micro. Ils sont des éléments importants qui  
accompagnent la déambulation du piéton.

1310           Or, le mont Royal, ce n'est pas juste un parc en haut où on se promène, et un  
cimetière, le cimetière a ses allées, tout ça, mais le reste du territoire à plus grande échelle  
est plein de parcours que le piéton va utiliser. Quel est le plaisir de se balader près de la  
montagne? C'est souvent un parcours.

1315           Il y a l'auto. Mais l'auto, on ne considère pas que c'est vraiment le plus agréable, qui  
permet d'avoir la qualité de l'expérience. Mais on a beaucoup la bicyclette et on a le piéton.

1320           Donc, protéger, mettre en valeur le petit patrimoine qui, souvent relativement à peu  
de frais, peut être amélioré, peut être bonifié, des fois conservé et d'en tirer partie pour  
animer la facture de proximité de la déambulation sur l'ensemble du territoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

1325           Il nous reste à peu près cinq minutes.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

1330           C'est ça. On est au dernier point. Après ça, on passera à la conclusion.

                  Actuellement, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, il exprime  
assez bien des mesures, des instruments, en fait, qui sont relativement efficaces à court  
terme. On sent le besoin de dire oui, à quel genre de projet on peut dire oui, à quel genre de  
projet on peut dire non. Mais ça, c'est assez difficile quand on ne sait pas ce qu'on veut.

1335           J'ai aimé le mot de Dinu tout à l'heure. Je ne me souviens plus ce qu'il disait, mais il y  
a comme un... je n'ai pas le texto, le textuel, mais à la base il y a une volonté

1340 d'aménagement. Il y a une pensée aménagiste. Il y a un regard sur la réalité. Il y a une forme. Et le mont Royal, ce n'est pas qu'une protection à faire, c'est aussi une forme à continuer à donner.

1345 Et dans ce sens-là, on ne sait pas très, très bien ce qu'on veut faire, quels sont les aménagements paysagers qu'on veut mettre en valeur, quels sont les espaces ouverts ou fermés. Est-ce qu'on a encore des vues que l'on voudrait potentiellement exploiter? Est-ce qu'il y a encore des secteurs auxquels on veut donner un caractère ou transformer le caractère?

1350 Là, on parle toujours de densification. Oui, on peut le densifier, on peut le densifier. Mais moi, je vais vous dire qu'à force de densifier, le seul bout de mont Royal qu'on va voir, puis je pense qu'on va se retrouver avec ça peut-être dans vingt ans, parce que l'université fait du bon travail de son côté, puis beaucoup d'autres promoteurs font du bon travail chacun sur leur partie accessible, et on grimpe, comme toutes les montagnes, on y grimpe allègrement, eh bien, moi, je vais dire que dans vingt ans, si on ajoute l'affichage, on va voir le mont Royal uniquement quand on est au centre-ville et vers le secteur du centre-ville. Le  
1355 reste va être une montagne bâtie.

1360 Il y a des villes européennes, asiatiques, orientales qui ont ce phénomène-là. Ce sont des montagnes bâties. Il faudrait que le plan l'indique. Veut-on une montagne bâtie ou veut-on une montagne à moitié bâtie ou pas bâtie à cet endroit-là, ou densément bâtie? Donc, il faut le dire, il faut oser le dire et ça ne semble pas être tellement le cas.

1365 On pense qu'on va avoir des règles, une sorte de pas la pensée magique, mais des règles qui, sans orientation claire, vont permettre de trancher. C'est-à-dire, et c'est là que je retrouve la pensée de Dinu, c'était si on ne sait pas ce que l'on veut, si on n'a pas l'esprit de la règle, si on ne sait pas quel principe on veut accomplir ou quel objectif on veut atteindre, la règle, on ne sait pas très, très bien quel est le moment où on tranche, où on passe dans le oui ou dans le non.

1370 Et c'est toujours le problème de beaucoup de plans directeurs, ce n'est pas le premier que je vois, qui sont assez mous dans leurs orientations que, dans le fond, on peut chausser à peu près n'importe quel pied, c'est extensible. Ça, c'est un petit danger.

1375 Donc, la concertation également. Les mesures qui couvriront l'arrondissement actuellement se concentrent surtout sur la montagne – centre-ville et elles devraient couvrir sur un territoire beaucoup plus large avec d'autres acteurs, qui ont aussi leur responsabilité à cet égard-là.

Donc, le plan ne doit pas seulement empêcher les interventions spectaculaires qui dégradent le territoire de l'arrondissement du mont Royal, mais, en plus d'être un

1380 instrument pour coordonner à court terme les interventions d'un grand nombre d'acteurs, il doit également présenter un projet qui soit une source d'inspiration pour le long terme.

1385 Là, je vais lire textuellement. L'un des objectifs occultés dans le plan est la nécessité de créer un patrimoine nouveau, représentatif de notre époque en accord avec les caractéristiques physiques et l'héritage culturel de la montagne. Mais on n'y distingue pas suffisamment clairement les éléments qui requièrent une protection absolue de ceux qui méritent une restauration ou qui relèvent de l'opportunité de développement.

1390 Le plan devrait comporter une caractérisation et une hiérarchisation concertées de ces éléments-là. Ceci conduirait à la formulation de critères pour établir les choix de mesures prioritaires en matière de protection et de mise en valeur, en fait créer, faire réellement un projet de paysage humanisé.

1395 En conclusion, nous tenons à vous remercier de cette consultation et de nous avoir permis de nous exprimer sur ce dossier. Il reste cependant un contexte à faire comprendre et à élargir, des nuances à préciser, une cohérence à renforcer et une vision à insuffler pour que ce projet de paysage puisse se développer et inspirer encore plusieurs générations de Montréalais. Merci.

1400 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Madame Robert. Une première question. Écoutez, nous, évidemment on est des profanes dans toute cette question du développement de la notion de paysage, sauf mon collègue ici qui est architecte paysagiste, mais je parle pour moi.

1405 Donc, on s'aperçoit que s'il y a une innovation dans le plan de 2008, c'est cette espèce de préoccupation qu'on sent quand même présente de la notion de concept de paysage et l'importance d'abord de s'approprier et de caractériser les vues, les paysages éventuellement et aussi de les protéger. Mais en vous écoutant, on s'aperçoit qu'il y a aussi différents types d'expérience qu'on peut faire des paysages et de la montagne aussi comme entité.

1415 On peut faire des expériences comme piétons, comme Montréalais dans sa vie quotidienne. On peut faire des expériences aussi comme Montréalais ou comme visiteur de Montréal quand on arrive de l'extérieur et que, à l'entrée de la ville, on aperçoit la silhouette du mont Royal, ou on peut faire des expériences comme Québécois, pour qui le mont Royal a aussi une force emblématique, et quand on arrive ici, c'est tout à coup cet emblème de Montréal qui nous frappe dès l'arrivée.

1420 Dans un contexte où justement cette notion de paysage commence à se développer du moins dans les préoccupations de planification de la Ville, est-ce que, d'après vous, il y a des étapes à franchir? Est-ce qu'il y a des premiers pas et des deuxièmes pas à faire?

1425 Je ferai une phrase de plus parce que, à vous lire, on a l'impression que c'est deux  
niveaux d'expérience. Celui qu'on va faire comme Montréalais, comme résidant de Montréal  
peut être pris en main par la Ville, et l'autre expérience qui est à un niveau plus... je ne sais  
pas si je peux le qualifier de régional, je pense que vous l'avez qualifié de régional? Non?

1430 **Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Oui, on peut dire régional.

**LA PRÉSIDENTE :**

1435 On peut le qualifier de régional.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Oui, oui, oui.

1440

**LA PRÉSIDENTE :**

Il impliquerait, si on veut en faire une première étape, l'implication immédiate de  
plusieurs autres intervenants.

1445

Alors, je reviens avec ma question. Est-ce qu'il y a des premiers pas et des  
deuxièmes pas, ou s'il faut tout considérer sur le même pied? Par où on commence.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

1450

Bien, d'abord, quand on a un territoire, une juridiction sur un territoire, c'est évident  
que ça, c'est notre dossier principal. C'est très clair qu'en ce moment, Pierre-Elliott Trudeau  
est en train de se faire réaménager. Donc, le bateau, il est là. Si on ne le prend pas, bien,  
on le manque. Je pense que dans ces dossiers-là, d'abord il faut envoyer le message au  
ministère des Transports.

1455

Et nous sommes intéressés par les entrées de ville. Montréal ne peut qu'être  
intéressée par ses entrées de ville. Ce n'est pas le dossier du Plan directeur du Mont-Royal,  
mais c'est le Plan directeur du Mont-Royal qui impose à un autre niveau de dire: «N'oubliez  
jamais, il y a le mont Royal», c'est par rapport aux entrées de ville.

1460

L'entrée de ville, c'est peut-être un autre gestionnaire qui s'occupe des entrées de  
ville, mais c'est parce que cette personne-là ou ce groupe-là doit être très conscient que, lui,  
on le suit sur les visibilitées.

1465

**LA PRÉSIDENTE :**

Il y a un volet «message à aller porter à d'autres».

1470

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Bien, c'est certain. C'est certain, parce qu'on ne travaille pas en bulle. Je veux dire, il n'est pas sous cloche, le mont Royal, et il n'y a pas de dossier sous cloche. Ça n'existe pas des dossiers sous cloche.

1475

C'est comme le transport, on a le métro. Bien, le métro, il y a ceux qui le construisent, mais il y a ceux qui s'occupent du transport parce que, une fois qu'on sort du métro, on est dans l'autobus puis on est dans le train. Donc, c'est exactement les mêmes niveaux. C'est-à-dire, on a un territoire; sur ce territoire-là, ce que je dirais, c'est que le dossier qui est présenté est trop axé sur les vues.

1480

Alors, moi, je dirais que vous avez très bien exprimé ce qu'est le paysage. Un, c'est l'expérience qu'on en a de toutes les manières. Quand je vole en deltaplane au-dessus de Montréal, c'est une forme d'expérience. Je ne le fais pas, là, mais quand quelqu'un le fait. Si je marche, c'est une autre forme d'expérience. Ça, c'est l'expérience.

1485

La deuxième, c'est le visuel, c'est-à-dire ce que je vois. Parce que c'est un autre genre d'expérience. Quand je déambule ou que je suis dans un environnement donné, c'est une forme d'expérience. Mais quand je suis uniquement dans le visuel, c'est une autre approche. C'est une autre donnée et c'est une autre façon de traiter l'intervention. Parce que là, on a des partenaires, on a des vues lointaines. Donc, on n'est jamais chez soi. Ça, c'est clair, il faut passer le message.

1490

Puis la troisième, bien, c'est l'identitaire. Le statut d'arrondissement, ça a réglé en partie l'identitaire. C'est sûr que l'arrondissement, on va vouloir toujours le faire grossir parce que, l'identitaire, il va prendre de la place. Donc, ça, moi, je dirais, l'identitaire est plus ou moins réglé, en tout cas en partie. Il a moins statué là-dessus. Collectivement, on a adhéré à ça. Et puis les deux autres sont en développement.

1495

Je pense qu'au niveau de l'expérience, le plan qui est présenté pêche en mêlant deux niveaux. On a tout mis sur les vues, c'est tout du visuel, puis le site lui-même, les sites, l'expérience directe, donc ce qu'on appelle l'aménagement paysager. Il ne faut pas confondre le paysage que souvent c'est plus vaste et ça regroupe les trois éléments: l'expérience, le visuel, le point de vue et l'identifié.

1500

1505

Mais dans l'expérience, il y a aussi l'aménagement paysager. Et ça, il y a une

1510 forme d'évacuation du projet, de toute la création d'un aménagement à réaménager ou aménager le paysage en termes concrets, construit, désigné de l'ensemble de l'arrondissement. C'est l'oeuvre des cent prochaines années. Si en plus il faut changer la forêt aux trois quarts, là on est bons pour cent ans.

1515 Mais c'est certain que dans toutes ces décisions-là, donc les décisions environnementales qui disent: «Bon, on doit transformer cette forêt-là», en même temps, bien, il y a des changements sociaux qui pas nous imposent, mais qui nous appellent d'autres genres d'activités. Je vous dirais que la bicyclette, il y a trente ans sur le mont Royal ou quarante ans, ça ne devait pas être fort.

**LA PRÉSIDENTE :**

1520 Je vous arrête, parce qu'on s'est posé la même question tous les trois.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

1525 Allez-y.

**LA PRÉSIDENTE :**

1530 On a l'impression qu'il y a une sorte, pardonnez-nous l'expression, mais de contradiction latente quelque part entre cette idée, cette intention de créer un patrimoine nouveau représentatif de notre époque.

Et là, je vous ramène à notre ami Bumbaru qui, lui, disait: «Il faut que l'existant prime», quelque part dans son mémoire.

1535 **Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Oui, puis la capacité de support.

**LA PRÉSIDENTE :**

1540 Il y a une sorte d'accord de principe qui est donné à l'existant, à qui on donne un petit privilège.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

1545 Préséance.

**LA PRÉSIDENTE :**

1550           Comment est-ce que vous conciliez les deux? Comment est-ce qu'on peut à la fois donner cette espèce d'accord de principe là et de privilège à l'existant et en même temps chercher à créer ce patrimoine nouveau.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

1555           Bien, d'abord, le patrimoine nouveau, il ne se crée pas dans l'ignorance.

**LA PRÉSIDENTE :**

1560           De l'existant.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

1565           En général, ce qu'on a fait il y a trente ans ou quarante ans, on n'est pas obligés de le refaire pour faire la même erreur justement. Donc, l'existant, normalement, la sensibilité architecturale devrait offrir des stratégies ou des attitudes, et peut-être que ça devient un principe de base, c'est que tout ce qui est nouveau doit se justifier par rapport à l'existant, mais il y a tout un argumentaire. Il y a tout un argumentaire. Ça peut être en complète opposition dans le sens où on veut créer une distinction et, là, je pense que c'est de l'arbitrage.

1570           Ce n'est pas on... à moins que l'identité de l'ensemble... et ça, ce n'est pas moi qui tranche là-dessus, ce sont ceux qui réfléchissent le plan directeur, ils vont dire: «Écoutez, on ne fait que de la ressemblance ou de l'adaptation ou on fait...» C'est peut-être un choix. Ça va donner une couleur particulière au mont Royal.

1575           Personnellement, de toute façon, on va le savoir qu'il y a du nouveau, parce qu'on ne peut pas faire de copie. C'est impossible techniquement et c'est illégitime au plan patrimonial même de faire de la copie.

1580           Alors, à mon avis, on va sentir le nouveau, mais on va dire: «Ah! on accepte, pas telle dérogation mais telle distanciation du nouveau par rapport à l'ancien.» Puis de l'ancien, actuellement on a de l'ancien jusqu'au tout récent. Alors, ça dépend de quelle date on démarre. Si on démarre en 2008, parce qu'il y a des nouvelles constructions en 2008, on a de la marge.

**LA PRÉSIDENTE :**

1590           D'accord, merci. Est-ce que mes collègues...

**M. JEAN BURTON, commissaire :**

Ça va.

1595 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Ça va.

**LA PRÉSIDENTE :**

1600

Alors, merci beaucoup, Madame Robert.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

1605

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1610

On va entendre, avant la pause, monsieur Alain Tremblay de l'Écomusée de l'Au-Delà. Bonsoir, Monsieur Tremblay. Vous allez présenter à tout le monde, je pense que c'est votre président, monsieur Ouimet?

**M. FRANÇOIS BEAUDIN :**

1615

Beaudin, François.

**LA PRÉSIDENTE :**

1620

Pardon, monsieur Beaudin.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Qui va présenter la première partie. Puis moi, je vais suivre.

1625

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. On vous écoute. Encore une fois, on a une vingtaine de minutes, mais ça inclut les questions le plus possible. Alors, si vous voulez qu'on puisse échanger un peu avec vous, il faudrait en tenir compte. Allez-y, on vous écoute.

1630

**M. FRANÇOIS BEAUDIN :**

Très bien. Alors, l'Écomusée de l'Au-Delà fondé en 1991 a pour objectif principal de

1635 préserver et faire connaître le patrimoine funéraire au Québec. Il tente également de  
promouvoir des solutions écologiques au mode de disposition et de commémoration des  
défunts.

1640 Depuis sa fondation, l'Écomusée a organisé de nombreux colloques, dont un en  
1996 portait spécifiquement sur le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Et depuis 2004, nous  
sommes membres de la Table de concertation du Mont-Royal et participons activement aux  
activités des Amis de la montagne. L'expertise acquise par l'Écomusée dans ses recherches  
à propos des cimetières de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal est, selon  
nous, applicable à l'ensemble des cimetières du Québec.

1645 Notre participation à la Table de concertation du Mont-Royal. Notre expérience depuis  
trois ans à la Table de concertation et depuis peu à titre de membre du Comité du président  
nous a fait prendre conscience des limites de celle-ci.

1650 Notre première constatation et déception concernant les travaux de la Table réside  
dans le fait que les institutions qui y participent n'ont pas l'obligation d'y soumettre leur projet  
et ni leur plan directeur, ni même d'y soumettre leur intention de développement pour  
commentaires, comme cela devrait être le cas dans une véritable démarche de planification  
concertée, dans laquelle il y a une recherche de consensus, d'échanges et partage des  
décisions entre tous les intervenants.

1655 Cette limitation au mandat de la Table, nous souhaiterions vraiment qu'elle soit  
modifiée, car autrement il en résulte un climat de suspicion et inévitablement un climat de  
confrontation de plus en plus perceptible. Les dernières séances ressemblaient davantage à  
des séances d'information plutôt qu'à une table de concertation.

1660 La négociation récente d'un Pacte patrimonial peu contraignant résultant d'une  
négociation bipartite entre fonctionnaires municipaux et milieux institutionnels, excluant le  
milieu associatif et qui n'a même jamais été soumis à la Table pour discussion ou  
commentaires, témoigne d'une démarche lacunaire.

1665 Nos commentaires généraux sur le plan. Le plan présentement à l'étude, bien qu'il  
comporte plusieurs points très positifs et surtout en ce qui concerne l'analyse des enjeux,  
ressemble davantage à un programme d'études réalisées à partir de vœux pieux qu'à un  
véritable plan qui propose et priorise des interventions concrètes sur le terrain avec les  
budgets afférents, à l'image du plan qui avait été présenté en 1990-1992.

1670 À l'époque, il importait d'élargir la compréhension du lieu. Le concept des Trois  
sommets était un des éléments clés. Il importait à l'époque de ne pas restreindre le concept  
au seul site du parc, d'amener la population à une meilleure compréhension de la montagne,  
du territoire à protéger.

1680 Rappelons également qu'en 1992, dans une perspective élargie de la compréhension du lieu, il y avait comme principe une volonté d'étendre le parc à la montagne et la montagne à la ville en assumant toutes les fonctions de la montagne, dimension verte, dimension physique, dimension sociale, les fameux quatre «S» : sacré, santé, savoir et statut social. Et comme dimensions intrinsèques, il y avait les vues et les paysages, etc.

1685 Aujourd'hui, nous assistons à une régression, comme nous le verrons plus loin, particulièrement à ce qui a trait au sommet Nord qui est vu et retenu par les planificateurs comme un lieu d'intérêt, mais incompris quant à son aménagement.

1690 Le Pacte patrimonial et les accords de développement. À l'occasion de quelques rencontres intervenues entre les responsables du ministère de la Culture, etc., et des Amis de la montagne, auxquelles nous avons participé en 2006 et 2007, les porte-parole du ministère nous ont affirmé ne pas être liés dans l'analyse ministérielle de la situation du mont Royal par quelque accord de développement que ce soit qui serait intervenu entre la Ville et les institutions.

1695 Nous sommes ravis de cette position de départ que nous appuyons fortement, surtout si l'on considère que la plupart de ces accords ont été conclus avant la mise en place de la Table de concertation et avant le décret créant l'arrondissement historique et naturel.

1700 Nous souhaitons donc vivement voir cet accord renégocié ainsi que le Pacte patrimonial récemment annoncé. Ce pacte donne l'impression de n'avoir été négocié que dans une perspective médiatique, voire pour montrer à la population que tout va bien et, par ricochet, pour tenter de convaincre le ministère de transférer à la Ville la gestion du nouvel arrondissement historique et naturel et par la suite aux cimetières pour ce qui concerne leurs propriétés.

1705 Le pacte est peu contraignant et les institutions, qui n'ont pas encore conclu de tels accords, s'engagent à le faire. Il n'est donc pas fait mention de la nécessité de revoir certains accords déjà conclus auparavant.

1710 L'importante campagne publicitaire du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, qui a immédiatement suivi l'annonce de ce pacte et qui annonce des projets improvisés de plantation massive d'arbres, sans même attendre que la Table de concertation ait au préalable statué sur la question des paysages et qu'elle ait identifié ceux qu'elle souhaiterait conserver ou voir se magnifier, accentue l'impression de mise en scène.

1715 La consultation actuelle ne permet pas de remettre en question les accords de développement déjà intervenus entre les institutions et la Ville. Nous contestons cette restriction au mandat de votre Office.

1720 C'est avec beaucoup d'angoisse que nous appréhendons le transfert de gestion de  
l'arrondissement historique et naturel à la Ville. Le mont Royal est administré conjointement  
depuis bientôt trois ans et par la Ville et par le ministère, et nous n'avons pas perçu de  
difficultés majeures ni de lourdeur administrative. La participation du ministère à la gestion de  
l'arrondissement constitue un rempart contre les décisions intempestives de l'administration  
municipale ou de certaines institutions. Le ministère constitue donc un lieu d'appel important  
1725 pour un milieu associatif.

Un dernière point sur lequel je veux insister, c'est que le plan n'accorde pas assez  
d'importance à l'éducation. Si nous voulons que le Plan de protection et de mise en valeur du  
Mont-Royal développe une perception et une attention de la population, il faut travailler  
1730 davantage que ce qui est annoncé dans le plan à ouvrir toutes sortes de perspectives à la  
jeunesse de Montréal et d'ailleurs pour la sensibiliser, lui faire découvrir les richesses du mont  
Royal et tout ce qu'elle peut apporter à la géographie, à la toponymie, à l'histoire de notre  
société.

1735 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Et pour poursuivre notre présentation, alors il y a une photo ici. Alors, pour ceux qui  
n'auraient pas encore identifié le lieu, on est au sommet Nord.

1740 Alors, le sommet Nord constitue un des meilleurs points de vue de la montagne,  
dernier grand espace dont l'affectation reste imprécise et modifiable. Ce sommet possède un  
potentiel de réaménagement et de mise en valeur inestimable qui n'a pas été compris. Un  
sommet est par définition un belvédère, un point de repère où l'on voit de loin et on peut voir  
au loin.

1745 J'ai fait du papier collé parce qu'en 1992, j'avais présenté un mémoire. Je suis allé  
voir s'il était encore pertinent et puis effectivement je me suis trouvé pas mal pertinent. Alors,  
j'ai de la suite dans les idées, vous allez dire!

1750 Évidemment, on est un peu déçus parce que récemment il y a des hangars, ce qu'on  
appelle une zone technique, ça a été une zone de remblai environ pendant soixante-quinze  
ans. On est à la frontière de l'Université de Montréal. Il y a un escarpement très prononcé à  
cause du remblai. Et puis, bon, je ne conteste pas ce qui a été fait dans le passé, on est  
devant ça, sauf qu'aujourd'hui on devrait passer à autre chose.

1755 Alors, au lieu de mettre en valeur le sommet Nord, de fermer l'espace et le mettre en  
valeur, on confirme que cette zone-là va être une zone technique pour les siècles à venir.  
C'est totalement inacceptable.

1760 On parlait du concept des Trois sommets, c'était en 1992 le point le plus important,

1765 mais on voulait sortir du parc et puis on voulait élargir la vision de la population par rapport à la montagne et amener le concept des Trois sommets. L'idée était géniale et c'est encore pertinent aujourd'hui. Mais malheureusement, il y a des gens qui sont arrivés – je n'ai rien contre Olmsted, au contraire – «mais il faut protéger Olmsted.» Et puis, en tout cas, la panique a pogné. Et puis là, toujours est-il qu'on s'est retrouvés, en bout de ligne, où l'accent a été mis encore une fois sur le parc.

1770 Et puis si on regarde les investissements, tout ce qui a été fait sur le mont Royal depuis le Plan de 1992, les plus gros investissements ont été faits dans le parc. Et puis nous, à l'époque, on parlait de l'importance de la mise en valeur du sommet Nord parce que c'était l'endroit où il y avait les gains les plus importants à réaliser. Mais malheureusement, bien, ça ne s'est pas fait, mais c'est encore vrai aujourd'hui parce qu'il y a beaucoup de...

1775 C'est vaste le mont Royal, c'est complexe, et je ne voudrais pas être à votre place pour démêler tout ce qui est en train de se dire. Il y a plein de points qui sont amenés, qui sont importants. Mais si on regarde objectivement, du côté de l'Oratoire, grosso modo, tout est sous contrôle. L'Oratoire Saint-Joseph vient d'avoir un plan directeur qui fait assez consensus. Dans l'ensemble, ça va bien. Du côté du parc du Mont-Royal, il n'y a pas de problèmes majeurs. Il y a des institutions, mais je pense que tout est sous contrôle.

1780 Mais si on regarde le sommet Nord, le territoire que, nous, on définit comme le sommet Nord, ce serait les quatre cimetières, l'Université de Montréal et l'école de musique Vincent D'Indy. On pourrait dire que c'est le noyau de ce qui constitue le sommet Nord. C'est là qu'il y a des gains à faire.

1785 Parce que si vous regardez, vous êtes à la frontière de trois arrondissements. Il y a trois grosses institutions, le cimetière Mont-Royal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui ne communiquent pas entre eux, il y a une immense clôture Frost. C'est absolument épouvantable. Avec l'université, il n'y a aucun contact et puis les gens coupent les mailles de la clôture pour pouvoir passer. Puis deux jours après, on répare la clôture. Et puis des affaires comme ça, ça fait des années, ça a toujours été comme ça. C'est assez catastrophique.

1795 Puis c'est un fond de cour en réalité, c'est un fond de cour de toutes les institutions, puis ça l'est encore aujourd'hui. Puis en venant y aménager des hangars comme ça, bien, là, on confirme que ça va être comme ça. Puis là, on nous dit: «On va mettre un écran végétal. On va mettre beaucoup de végétation.» C'est bien intentionné, puis je ne voudrais pas paraître méchant envers les gens qui ont pensé à ça, ils étaient bien intentionnés, mais sauf que ce n'est pas la place. Il y avait d'autres endroits sur le mont Royal, mais il aurait fallu qu'on en discute. On est pris avec ça.

1800 Puis là maintenant, j'ai appris à travers les branches – à travers les branches, c'est

1805 le cas de le dire – qu'on va y amener l'électricité bientôt pour pouvoir installer ce qu'on appelle une zone réfrigérée pour entreposer des cadavres pendant l'hiver. Moi, je pense que ça n'a pas d'allure. Puis bientôt, il va avoir un chemin de ceinture qui va faire du slalom à travers tout ça. Ça n'a pas de sens.

Ce qu'on recommande, c'est:

1810 – que soient reconnus comme faisant partie du territoire du sommet Nord les quatre cimetières, l'université, l'école de musique Vincent D'Indy; que la zone technique qu'on voit actuellement installée sur le sommet Nord soit relocalisée à un autre secteur sur le mont Royal;

1815 – que le projet de corridor écologique, il y a un corridor écologique qui passe dans ce coin-là, qui entre en conflit avec le projet de mise en valeur des paysages, en tout cas, si jamais il est malgré tout maintenu sur ce sommet, que soit étudiée la possibilité à cet endroit d'ériger des plates-formes d'observation, Olmsted en prévoyait plusieurs d'ailleurs sur le mont Royal, qui permettraient d'admirer le paysage par-dessus la cime des arbres, que de telles plates-formes puissent être envisagées dans d'autres secteurs également quand la question paysagère... naturelle, pardon, des... quand on veut faire des corridors écologiques, si jamais ça bloque les paysages, bien qu'on étudie la possibilité de faire des belvédères.

1825 Je fais une parenthèse, parce que des fois je suis un peu angoissé avec le classement du mont Royal. On a l'impression qu'on ne pourra plus jamais rien faire. Puis aujourd'hui, il y a des choses que tu ne peux plus parler. Des plates-formes d'observation, le monde ont peur, ils sont gelés: «On va se faire ramasser.» Voyons! je veux dire, on ne peut même plus couper d'arbres, c'est devenu complètement cinglé. Mais en tout cas, ça, c'est mon point de vue personnel.

1830 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur le Président, l'approuvez-vous?

1835 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Pas tout le temps, mais en général. Il m'avait demandé de chercher des points positifs. Il dit: «Cherche des points positifs. Il doit en avoir.» Mais j'ai cherché pendant plusieurs jours, puis je n'ai pas vraiment trouvé. J'ai produit une cinquantaine de pages. Puis quand j'ai vu que ça n'avait pas d'allure de vous soumettre ça, j'en ai «choppé» vingt-cinq, puis j'ai dit : je vous fais grâce. Ce n'est peut-être pas tout à fait ordonné, mais bon!

1840 Alors, un autre point extrêmement important, qui est le point 6, c'est bien connaître les opérations pour pouvoir établir un bon diagnostic et proposer des bonnes solutions. Un des problèmes qu'on a eus à la Table...

1845

Moi, nous autres, ça fait trois ans que je participe à la Table, je vais participer à tous les comités inimaginables parce que je voulais parler des opérations des cimetières. C'est important de savoir comment ça fonctionne un cimetière, combien il vient de clients, c'est quoi les nouveaux rituels, c'est quoi les demandes, comment ça a évolué à travers le temps.

1850

Mais il y a des choses qu'on ne peut pas parler, même à la Table de concertation, c'est les cimetières et les antennes de communication. Alors, on parle de paysage, mais il n'y a personne qui va mentionner un jour l'antenne de communication. Parce que poser la question, ça amènerait une réflexion dérangeante. Donc, on n'en parle pas. Mais je veux dire, qui a parlé jusqu'à présent des antennes de communication? De temps en temps, il y a quelqu'un qui va dire que c'est laid, mais c'est tout, sauf qu'on a une...

1855

Regardez autour de l'Oratoire Saint-Joseph, c'est ça le paysage. C'est complètement épouvantable. C'est n'importe quoi. En tout cas, moi, ça me fait mal au cœur.

1860

On parle également de la question de l'esthétique des ouvrages funéraires. Je ne sais pas combien de fois j'ai essayé de parler de cette question-là. Il n'y a rien à faire. On me répondait: «Oui, mais on n'est quand même pas pour parler de ça?» Bien oui, mais il faut en parler. Parce que depuis cinquante ans... avant ça, il y avait beaucoup de compétition. Il y avait plusieurs détaillants de monuments funéraires qui vendaient chacun leurs monuments, puis il y avait de la compétition, puis ça donnait une variété au niveau des monuments.

1865

Mais il y a eu une standardisation des modèles à partir des années 50 et puis graduellement le nombre de détaillants de monuments a baissé. La compétition a baissé. Les artistes se sont désintéressés des cimetières et puis, là, c'est devenu des champs de pierres tout uniformisés, puis tout pareils, puis... un petit peu plate. Excusez-moi là. Puis je ne voudrais pas être blessant, parce qu'il y a des gens qui ont leur monument funéraire, puis ils ont le droit, mais il doit avoir moyen de travailler un peu sur le design. Puis ce n'est pas parce qu'un monument a un beau design, qu'il va être nécessairement plus cher.

1870

Puis on a le droit d'intervenir là-dessus, puis il faut le dire. Si nous, on ne le dit pas, ça peut être dérangeant, mais si on ne le dit pas, qui va le dire? Parce que c'est épouvantable. Regardez les champs de pierres. Il y en a un ici. Je vais vous en montrer un.

1880

Attendez une minute, ça, ça va être un autre sujet. Là, je vous montre des belles choses. Je veux vous montrer un champ de pierres, là, mais... ça, c'est les fondations de béton.

Alors, ça, c'est un champ de pierres. Là-dedans, il y en a, je l'ai calculé, j'ai fait le tour, juste ce champ de pierres là, tout le monde le connaît, il y en a environ 4 000. Bien,

1885 les chiffres les plus conservateurs, si on regarde les données qui sont dans les études qui ont été produites, c'est un minimum de 550 monuments qui s'ajoutent chaque année. Ce qui veut dire, on fait un plan, il faut penser pour les vingt-cinq prochaines années, c'est 13 000 monuments qui s'en viennent. Donc, il faut prévoir qu'il y a trois fois cette grandeur-là minimum qui s'en vient dans les vingt-cinq prochaines années juste pour ce cimetière-là.

1890 Écoutez, combien il s'ajoute de monuments chaque année, on ne le sait pas, puis il n'y a aucun moyen de le savoir. Combien il se vend de lots, combien les cimetières vendent de lots, c'est des données confidentielles parce que c'est une industrie puis ils sont en compétition. C'est marqué dans les documents.

1895 Vous avez une étude, qui est relativement assez bien faite, monsieur Brodeur ici, à propos des cimetières et puis de la mise en valeur. Mais là, vous avez le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui déclare qu'il y a 55 000 monuments dans son cimetière. Le Cimetière Mont-Royal, qui est beaucoup moins dense et beaucoup plus petit que le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, lui, il déclare 70 000 monuments. Essayez de comprendre quelque chose là-dedans. On regarde, je veux dire, il me semble qu'il y a quelque chose qui ne marche pas quelque part. Alors...

**LA PRÉSIDENTE :**

1905 Je vais être obligée de vous demander de conclure, d'accord?

**M. ALAIN TREMBLAY :**

1910 Alors, je vais essayer de faire bref. Donc, il y a ça. Les recommandations, on vous les a faites : qu'une étude indépendante sur la question des opérations des cimetières soit réalisée prioritairement et qu'elle fasse une large place aux nouveaux rituels; que le boisé Saint-Jean-Baptiste soit reconnu comme un site à vocation mixte, à savoir un parc et un lieu pour la dispersion des cendres.

1915 Parce qu'aujourd'hui, les nouveaux rituels, c'est la dispersion des cendres. C'est interdit dans le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Et on m'a informé que la Ville ne souhaitait pas que ça se fasse dans le parc. Pourtant, partout à travers le monde, dans les grands cimetières qui sont ouverts, on aménage des lieux pour la dispersion des cendres.

1920 Il y a plein de gens qui vont disperser les cendres des défunts sur le mont Royal. Le problème, c'est qu'ils le font d'une façon clandestine et puis là il n'y a pas de registre spécifique pour enregistrer le nom des défunts. Donc, il y a une perte, il y a un bris de continuité historique avec les cimetières de nos ancêtres. Nos ancêtres sont là. Moi, je voudrais être avec mes ancêtres, mais pas de la même manière. Je ne veux pas une pierre.

1925 Un monument collectif peut-être, c'est beaucoup moins dommageable pour l'environnement.

1930 Ensuite que le milieu associatif soit inclus dans la réflexion sur le nouveau design. Parce que le milieu associatif est toujours exclu des réflexions. Mais je vais vous montrer, par exemple, des columbariums modulaires. Alors, là-dedans... ça, c'est nouveau. C'est ni laid ni beau, c'est juste ordinaire. Mais il faut comprendre que c'est des centaines qu'il va y avoir comme ça.

1935 Alors, est-ce que c'est ce qu'on veut pour le mont Royal? Quand on a un site unique, le mont Royal c'est un site unique, on a l'obligation de produire quelque chose d'unique.

1940 Je terminerais, comme vous avez nos recommandations, parler, par exemple, des mausolées. Actuellement, la Ville a fait une entente avec le cimetière : «Laissez-nous le boisé Saint-Jean-Baptiste, puis laissez-nous construire nos mausolées», prenez-le comme vous voulez. Sauf que là, dans les mausolées, il y a un programme de construction de quatre mausolées qui s'en viennent. Le premier, il y a 6 000 enfeux. Il y a déjà trois mausolées dans le secteur.

1945 Quand le programme de construction va être complété, il va avoir plus que 35 000 cadavres qui vont reposer dans des édifices à température contrôlée dans un seul secteur du cimetière. C'est quoi les conséquences environnementales de tout ça?

1950 Alors, nous, on demande un avis du ministère de l'Environnement sur toute la question des mausolées et la gestion de ça. Il y avait eu une consultation en 1992 et puis les commissaires avaient dit que le cimetière n'avait jamais fait la démonstration que tu économisais de l'espace de cette façon-là. Puis en effet, comment peut-on économiser de l'espace en conservant artificiellement ce que la nature fait disparaître en quinze ans? Alors, voilà.

1955 **M. FRANÇOIS BEAUDIN :**

Les vols.

1960 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Les vols. Alors, les vols de monuments, un instant, on va terminer avec ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

1965 Ce serait vos deux dernières minutes, Monsieur Tremblay.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

1970 Alors, regardez les fondations de béton continu. Là, tu mets des centaines de monuments. Alors, c'est comme ça. Ça va être comme ça tout le mont Royal. Ça, au niveau de l'érosion des sols, c'est une vraie catastrophe.

1975 Par exemple, un monument commémoratif d'un personnage qui n'est pas dans la liste des personnages célèbres, un chef de l'Institut canadien, monsieur Papin, mais je veux dire, ça a été oublié et puis maintenant... c'est un monument qui a été fait par une souscription publique, puis aujourd'hui c'est un descendant. Les plaques sont disparues et puis tout le monde a oublié qui était cette personne-là.

1980 Alors, dans une perspective d'avoir une politique du patrimoine, bien, je veux dire, tu vas choisir de quelle manière les monuments que tu restaures.

1985 Ça, c'est des monuments collectifs du cimetière Mont-Royal. Vous avez un belvédère columbarium. Regardez, vous pouvez mettre des cendres dans le belvédère. Je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire, mais l'intérêt, c'est qu'il y a un caractère utilitaire. Alors, c'est un belvédère et en même temps ça permet de pouvoir conserver des cendres. Alors, on fait quelque chose d'intéressant.

1990 Le Monument aux patriotes qui vient d'être restauré, on a eu un argument, mais je vous passe les détails, mais regardez l'arbre qui est poussé en avant. Là, c'est la seule fois qu'on peut le voir à l'entrée du cimetière. C'est un monument extrêmement important. Mais comme on ne peut plus couper d'arbres, quand les feuilles vont être poussées, c'est déjà le cas cette semaine, on ne verra plus rien. Alors, quand tu es dans un lieu de commémoration, tu as un monument d'un intérêt national, bien, tu ne mets pas un arbre devant. On fait des belvédères puis on ne peut plus couper les arbres qui sont en avant.  
1995 Alors, c'est ridicule.

C'était quoi l'autre point, François?

**M. FRANÇOIS BEAUDIN :**

2000

Les vols.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2005 Les vols. Alors, voyez-vous le buste qui est là. Il y a des dizaines de vols. Il y en a, tiens, tout ça. Ça, c'est tous les vols qu'il y a eus dans les dernières années, des monuments très importants. Un buste de Louis-Philippe Hébert, on réussit à en retrouver, on l'a retrouvé, il a été réinstallé avec des tiges beaucoup plus performantes. Et malgré

2010 tout, il vient d'être revandalisé, puis il a été revolé. Regardez comment c'est aujourd'hui. Donc, ce n'est pas compliqué.

Là, je ne veux pas lancer la pierre nécessairement au cimetière parce que c'est très complexe, on propose la mise en place d'une vigile citoyenne pour ça.

2015 Est-ce que j'ai oublié quelque chose? Excusez-moi.

**LA PRÉSIDENTE :**

2020 Merci beaucoup, Messieurs. Je vais passer la parole tout de suite à mon collègue Dériger, qui a des questions pour vous sur le sommet Nord.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2025 Oui. J'aimerais en savoir un peu plus sur la question du sommet Nord. Vous avez une proposition de mettre une plate-forme, c'est ça que je peux comprendre, à cet endroit-là.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2030 Entre autres, oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais en même temps, donc, ça impliquerait une relocalisation de la zone technique.

2035 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2040 À votre avis, est-ce qu'il y a des endroits où ça peut être compatible à l'intérieur du cimetière?

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2045 Certainement, il y en a plein. Il y en a plein. Mais là, je ne voudrais pas partir un débat. Si je dis une place, il y a quelqu'un dans la salle qui va dire: «Ah! oui, mais ce n'est pas la meilleure place.» Mais je vous dirais qu'il y a moyen de camoufler avec une motte de terre des garages et toutes sortes d'affaires.

2050

Il y a plein de stationnements tout le tour du mont Royal. Tout le monde parle d'éliminer les stationnements. On fait une guerre épouvantable aux stationnements mais, je veux dire, il n'y a jamais personne qui parle de l'intégration. On pourrait intégrer une zone technique, des garages comme ça dans un secteur, que je ne veux pas nommer là parce

2055

que c'est un autre débat, mais il y a plein d'endroits. Et puis il y a même des institutions qui pourraient partager une zone technique. Je veux dire, pourquoi l'université, le cimetière Mont-Royal ou la Ville ne mettraient pas en commun un lieu spécifique qu'on pourrait camoufler avec une motte de terre?

2060

Justement au sommet Nord... je veux dire, ça, c'est des zones de remblai. Alors, on aurait pu creuser, faire des garages en dessous puis recouvrir ça de terre, puis on ne verrait rien, puis il n'y a rien qui aurait été détruit. Mais là, il n'y a plus rien à faire. De toute façon, il y a eu beaucoup de remblai.

2065

Le sommet Nord, ça pourrait être un des endroits, mais il y a plein d'autres endroits – je connais bien le mont Royal – où on peut faire ça, puis on peut les cacher par de la terre. Mais pas sur le sommet Nord.

2070

Il y a trois sommets sur le mont Royal. Il y en a un qui a un oratoire, il y a un qui a une croix, puis l'autre, il y a un dépotoir. Voyons, ça n'a pas de sens!

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

J'aurais peut-être...

2075

**LA PRÉSIDENTE :**

Je voulais juste vous dire, Monsieur Tremblay, que vous n'êtes pas le seul, que vous n'êtes pas les seuls à nous avoir parlé du sommet Nord. Il y a quelques intervenants qui sont revenus là-dessus pour justement militer en faveur d'un traitement comme un sommet, finalement.

2080

**M. ALAIN TREMBLAY :**

Bien, justement, c'est parce que le concept des Trois sommets était bon. Puis on devrait garder ça simple et puis garder le concept des Trois sommets. Les deux autres vont relativement bien. Alors, préoccupons-nous du sommet Nord. C'est facile à comprendre, et puis il y a des gains importants si on fait ça dans quinze ans, c'est clair?

2085

2090

**LA PRÉSIDENTE :**

Il a une autre question encore.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2095

Vous avez parlé un petit peu du chemin de ceinture. Vous en avez glissé un mot. Est-ce que vous avez un avis sur le chemin de ceinture, mais aussi sur le chemin de traverse?

2100

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2105

Bien, le chemin de traverse, je vais vous dire bien franchement, quand tu as 55 kilomètres de route dans un cimetière, je ne vois pas vraiment l'utilité de faire un chemin de traverse. Puis en plus de ça, on est là puis on veut ratatiner le chemin Camilien-Houde, puis on s'évertue pour essayer de trouver des... faire des contorsions pour empêcher la voiture et tout ça.

2110

Tu as 55 kilomètres de route dans le cimetière. Puis à chaque fois qu'ils rajoutent de l'asphalte, les routes s'élargissent de 20 %. Alors, s'ils refont l'asphalte à tous les dix ans, bien, dans vingt ans, il va avoir juste de l'asphalte dans le cimetière.

Alors, c'est quoi votre question, excusez-moi?

2115

**LA PRÉSIDENTE :**

Le chemin de ceinture et le chemin de traverse.

2120

**M. ALAIN TREMBLAY :**

D'accord. Alors, le chemin de traverse que j'avale de travers, je le trouve inutile, parce qu'une bonne signalisation pourrait régler le problème.

2125

Le chemin de ceinture, il a des qualités, il a des choses intéressantes. Par exemple, devant la plaine, je trouve ça intéressant qu'il y ait une piste cyclable qui passe à cet endroit-là. Mais je trouve que dans la négociation que la Ville a faite avec le cimetière pour faire passer un chemin de ceinture en longeant la frontière de l'université en échange de mausolées, bien, je trouve qu'on ne gagne pas grand-chose.

2130

Mais remarquez que, en principe, je n'ai rien contre le chemin de ceinture. Ça peut être très beau. Mais les paysages qu'on va voir, là, je veux dire, on va voir quoi? Des hangars? Mais c'est évident que, oui, on est d'accord.

2135

Puis un chemin de ceinture qui passe dans le chemin Saint-Jean-Baptiste, c'est important pour nous que les gens aient la possibilité de pouvoir disperser les cendres, parce qu'on s'occupe d'abord des nouveaux rituels funéraires. Et puis le chemin de ceinture, c'est

tout à fait compatible que les gens puissent dans cette section-là, dans une section du mont Royal, disperser les cendres. Puis un chemin de ceinture, ce serait une belle occasion d'une cohabitation harmonieuse entre les vivants et les morts.

2140 Si j'avais un souhait, par exemple, pour le mont Royal, ce serait justement qu'on ait un mont Royal en harmonie avec les vivants et les morts. Mais actuellement, les morts prennent beaucoup de place. Mais ce n'est pas les morts, c'est certaines formes de commémoration et l'entreposage des morts. Parce que les morts, aujourd'hui, les nouveaux rituels, les gens cherchent des choses très simples. Il y a de moins en moins de monde au  
2145 cimetière qui prennent de plus en plus de place. Puis les gens qui voudraient des choses nouvelles, qui ne sont pas dévoreuses d'espace, des monuments collectifs, il y a juste le cimetière Mont-Royal, voisin, qui lui en offre.

2150 Puis vous avez remarqué qu'on n'en parle pas beaucoup du cimetière Mont-Royal parce que, en réalité, il n'y en a pas de problème, parce qu'ils viennent d'acheter un immense terrain dans l'ouest de la ville et ils vont aller faire quelque chose d'aussi beau l'autre côté, alors que pendant, ici, bien, on cherche à maximiser au maximum le potentiel commercial du cimetière.

2155 **LA PRÉSIDENTE :**

On va s'arrêter là-dessus. Merci infiniment.

2160 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2165 Merci pour votre contribution. C'est un mémoire qui est quand même très étoffé. Merci beaucoup.

**M. ALAIN TREMBLAY :**

2170 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2175 On va s'arrêter pendant une dizaine de minutes, Messieurs, Dames, et puis on revient avec les représentants de l'Université de Montréal.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

2180

## REPRISE DE LA SÉANCE

### LA PRÉSIDENTE :

2185

Messieurs, Dames, on va recommencer. Alors, nous accueillons les représentants de l'Université de Montréal. Bonsoir, monsieur Simonet. Vous allez nous présenter la personne qui vous accompagne.

### M. PIERRE SIMONET :

2190

Oui. Alors, je suis accompagné de monsieur Robert Couvrette qui est le directeur de la direction des immeubles à l'Université de Montréal. Et Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires, je vous remercie beaucoup de nous accueillir ce soir.

2195

Écoutez, toute question concernant le mont Royal interpelle l'Université de Montréal puisque notre établissement universitaire est un des grands propriétaires institutionnels installés sur le mont Royal. Notre université est un des phares de Montréal et sa présence sur le flanc nord du mont Royal marque le paysage montréalais. Je pense que notre institution est un symbole emblématique de notre ville.

2200

L'établissement de l'université sur la montagne lui a été bénéfique puisque l'université, conçue par Ernest Cormier, s'est installée sur une ancienne carrière désaffectée. Et d'autre part, à l'époque, la Ville avait un projet de lotissement résidentiel sur le flanc nord qui, par bonheur, n'a pas pu être réalisé grâce à l'implantation de notre université.

2205

Au fil du temps, dans les soixante-cinq ans d'implantation sur le mont Royal, et au fil des différents plans directeurs des espaces qu'à connus notre institution – à ma connaissance, nous élaborons le quatrième plan directeur des espaces – nous avons su et mes prédécesseurs ont su avoir une vision de l'occupation de l'espace et nous avons pu préserver 60 % de notre propriété en espaces verts, orientation que nous entendons conserver dans le plan directeur des espaces que nous sommes en train d'élaborer.

2210

2215

En effet, le dernier plan directeur remonte à 1995. Il a donné lieu à une entente en 1996 avec la Ville de Montréal. Et je vous dirai, comme on le verra tout à l'heure, que ce plan est pratiquement complété, à toutes fins pratiques est complété, je vous dirais, avec succès et nous devons donc élaborer un nouveau plan directeur, mais cette fois-ci dans un contexte foncièrement différent, un contexte qui ressemble à celui que l'Université de Montréal a connu lorsqu'elle était au centre-ville et lorsqu'elle a dû prendre la décision de s'implanter sur le mont Royal.

2220

En effet, nous avons une décision fondamentale et nous devons envisager

l'expansion de notre institution sur un deuxième site, à savoir l'ancienne gare de triage du CP à Outremont.

2225 Réaliser une telle opération, qui a un caractère historique, a nécessité une consultation de l'ensemble de la communauté universitaire et nous avons donc établi, pour préparer le plan directeur, un processus de consultation un peu à l'image de celui de l'Office et nous avons procédé donc par phases.

2230 Au cours de la première phase, la communauté a été consultée de façon à ce que les enjeux et les constats liés à l'état du parc immobilier, le bilan de vétusté, les exigences et les contraintes patrimoniales auxquelles l'implantation sur le mont Royal nous fait vivre, nos besoins d'espace, il fallait établir un consensus. La communauté est vaste et tout le monde ne s'entendait pas nécessairement sur nos besoins d'espaces qui sont bien à elle, comme vous allez le voir. Il fallait que la communauté puisse percevoir le potentiel qui existe au  
2235 niveau du site Outremont.

Et ceci a constitué donc la phase A de la préparation du plan directeur, phase qui a été terminée en avril 2007, qui a donné lieu à dix-neuf mémoires de la part de notre  
2240 communauté.

Au cours de l'automne, nous avons pu explorer différentes hypothèses de réorganisation des activités de l'université à travers la recherche de synergie, de complémentarité entre les unités académiques, de façon à pouvoir avoir une organisation optimisée à travers une implantation sur le site. C'est une phase qui a donné lieu à vingt-neuf  
2245 dépôts de mémoire de la part de la communauté.

Et actuellement, nous sommes à finaliser la proposition finale donc de plan directeur, qui sera soumis au comité de la planification dans les prochaines semaines et soumis aux instances de l'université, assemblée universitaire et conseil de l'université dans les prochains  
2250 mois.

En fait, nos besoins d'espace sont réels. Lors de la dernière estimation qu'il a effectuée en août 2007, le ministère de l'Éducation reconnaissait que l'université faisait face à un déficit d'espace normé évalué à 39 000 mètres carrés nets, besoin d'espace projeté  
2255 même sur du long terme. Les projections du ministère sont à l'effet qu'en 2021, 2022, l'effectif étudiant sera à peu près équivalent à celui que nous avons en 2006.

Donc, nous faisons des projections de besoin d'espace à effectif constant, sachant que nos besoins subsisteront en dépit de l'évolution du profil démographique québécois, sachant que Montréal et la couronne nord ne seront pas en déclin démographique, au  
2260 contraire.

Le calcul du ministère prenait en compte même une occupation du 1420, Mont-

2265 Royal, ce qui fait que notre déficit d'espace normé, donc suivant les normes du ministère, est plutôt de 50 000 mètres carrés nets, soit l'équivalent de cinq pavillons, les cinq pavillons que vous voyez ici sur le campus, à l'intérieur de cet ovale. Et ça fait que les normes ministérielles concernant l'espace ne prennent que partiellement en compte nos besoins en termes de recherche.

2270 Notamment, le décompte de l'effectif pour les étudiants de cycles supérieurs ne tient pas compte du cheminement réel des étudiants. Pour le ministère, un doctorat se fait en trois ans, alors que c'est une infime minorité d'étudiants qui arrivent à faire leur doctorat en trois ans, même chose au niveau des maîtrises. Donc, les besoins d'espace sont bien là. Et je vous dirais que le besoin tel que nous le recensons auprès des unités académiques est plutôt  
2275 de l'ordre de 70 000 mètres carrés.

Donc, ces besoins sont bien identifiés maintenant par la communauté. Et si vous voulez, la première phase de la consultation a bien mis en évidence que le potentiel résiduel de construction sur le campus même de la montagne était morcelé et très limité.

2280 En fait, nous avons une possibilité d'expansion, ici, sur la partie ouest du garage Louis-Colin, qui serait destiné à un pavillon étudiant. Nous avons la possibilité d'avoir une expansion ici, au niveau du pavillon Samuel-Bronfman, qui serait destiné à recevoir une expansion de la bibliothèque des lettres et sciences humaines. Et je vous dirais que l'autre  
2285 expansion possible se situerait à côté du dernier pavillon construit par l'École Polytechnique, et on appelle ce terrain «le terrain Lassonde 2».

Assez tôt dans le processus de consultation, l'université a contacté la direction du patrimoine du ministère de la Culture et nous avons eu la réponse à l'effet que le potentiel de construction serait limité en implantation au sol comme en élévation.

2290 Et en fait, le potentiel qui, au départ, devait être de l'ordre de 22 000 mètres carrés ne dépasserait probablement pas 10 000 mètres carrés nets. Et cet espace-là, au niveau du plan directeur, le comité qui est en train de préparer le plan considère que ce sera une réserve foncière à conserver pour le futur. Le plan directeur en élaboration ne prévoit pas de  
2295 construction sur ce terrain.

Au sein de la communauté, le besoin d'espace ayant été identifié, nous avons eu plusieurs approches de suggérées. La densification de l'espace était une des approches retenues par certains membres de la communauté qui nous disaient: «Bien, écoutez, il y a un  
2300 espace, là, au bas du pavillon.» Oui, mais cet espace, c'est celui du boisé et l'entente de 1996 prévoit bien qu'il sera conservé, et l'université ne reviendra pas sur cette entente.

D'autres nous ont dit: «Bien, regardez, écoutez, l'espace au-dessus du CEPSUM.»  
2305 Bien, là aussi, c'est un boisé. Et d'autre part, la topographie ne se prête pas beaucoup à une construction universitaire.

2310 Mais je peux vous dire qu'il y a eu plusieurs séances de remue-ménage au sein d'une communauté universitaire où la collégialité, la diversité des avis fait en sorte que nous avons eu à peu près toutes les suggestions possibles et presque imaginables.

2315 Certains sont revenus avec la possibilité d'une expropriation. L'université a un droit d'expropriation. Mais c'est une hypothèse que le comité chargé de préparer le plan directeur écarte. Pourquoi? Bien, écoutez, les contraintes patrimoniales pour la démolition des bâtiments sont importantes. Nous en sommes parfaitement conscients. Pour combler notre déficit d'espace normé, il nous faudrait exproprier le quadrilatère Édouard-Montpetit, je pense que c'est Willowdale et Louis-Colin. Willowdale est ici, je pense, et là c'est Stirling, si ma mémoire est bonne.

2320 Mais quand on regarde les coûts de l'évaluation foncière, l'estimation des coûts de démolition, les compensations financières qu'il nous faudrait faire dans le cadre de l'expropriation, on retrouve une somme de 45 M\$ à déboursier avant d'avoir construit n'importe quoi. Donc, nous avons un supplément par mètre carré net de 1 100 \$ par mètre carré avant toute construction. C'est une hypothèse qui est rejetée d'emblée, d'autant qu'elle est lourde de conséquence sociale et peu compatible avec la fonction citoyenne d'une université.

2330 Donc, l'option d'expropriation a été rejetée et la recommandation du comité chargé d'élaborer le plan directeur est à l'effet donc de sortir ce que nous appelons un bloc cohérent d'unités pour l'implanter sur le site Outremont, et nous identifions le secteur des sciences, de la faculté des arts et des sciences comme le premier regroupement d'unités qui serait implanté à Outremont.

2335 Ce mouvement d'unités vers Outremont permet de générer un effet de cascade et de répondre aux besoins d'expansion des autres unités ou autres facultés sur le site de la montagne, si bien que nous limiterions les constructions sur la montagne à celles qui étaient déjà prévues par le plan directeur. Et encore, nous n'inclurions pas une construction sur le terrain Lassonde 2.

2340 Nous avons signé le Pacte patrimonial du mont Royal parce que nous accordons une importance à la préservation et à la mise en valeur du mont Royal. Nous contribuons à cette mise en valeur grâce à l'implication de nos chercheurs, qu'il s'agisse des chercheurs de la faculté d'aménagement qui travaillent sur le patrimoine, sur l'urbanisme.

2345 Nous avons une chaire en patrimoine bâti qui prépare une étude patrimoniale tant au niveau des immeubles qu'au plan des paysages et du patrimoine paysager qu'on peut retrouver au sein de notre institution. Les chercheurs du département de géographie ont contribué à alimenter la réflexion et ont mené des travaux sur les îlots de chaleur notamment.

2350            Enfin, l'université a mis en place un fonds vert, qui est un fonds paritaire alimenté par la communauté universitaire et par l'université, et ce fonds pourrait contribuer à l'enrichissement de l'écosystème, notamment à travers un projet qui viserait la réintroduction d'espèces telles que la grenouille des bois.

2355            Nous avons bien sûr les partenariats avec les associations, dont les Amis de la montagne. J'ai eu le plaisir d'accompagner la présidente des Amis de la montagne dans une opération de plantation. Ceci m'a valu de faire la première page du journal de l'université.

2360            Et nous avons aussi d'autres contributions. La dernière en date nous a été soumise par une chercheuse et qui a amené l'installation sur la tour du pavillon Roger-Gaudry d'un site de reproduction pour deux faucons pellerins, Poly et Roger, pour remémorer la mémoire de notre premier acteur laïque, monsieur Roger-Gaudry.

2365            Bref, le développement de l'Université de Montréal est intimement lié à celui de la montagne. Nous sommes extrêmement fiers d'avoir un campus implanté sur le mont Royal. Tous les visiteurs et notamment les experts étrangers qui sont venus dans le cadre de la préparation du plan directeur nous ont bien indiqué que nous avons un écrin et que cet écrin devait être protégé. Et c'est bien ce que nous allons chercher à faire dans l'élaboration du plan directeur, où nous allons nous assurer non seulement de la préservation du patrimoine bâti...

2370            Nous avons un problème d'entretien différé de nos bâtiments, nous en sommes pleinement conscients, mais la relocalisation des unités et l'adaptation des bâtiments à leurs besoins va pouvoir se faire simultanément avec les travaux de compensation de ce déficit d'entretien différé. Donc, nous allons chercher à optimiser les sommes qui nous reviennent.

2380            Néanmoins, comme université avec des bâtiments patrimoniaux, nous souhaitons que le ministère de l'Éducation dans les fonds alloués pour la compensation du déficit d'entretien module les besoins des unités. Et nous pensons pouvoir bénéficier de fonds qui iront au-delà de ce que nous appelons notre quote-part liée à notre effectif étudiant.

2385            Nous avons des bâtiments patrimoniaux et nous souhaiterions que le ministère de la Culture intervienne auprès du ministère de l'Éducation pour s'assurer que nous aurons notre juste part pour permettre l'entretien de nos immeubles patrimoniaux, qui constituent bien sûr un atout sur le mont Royal.

                 D'autre part, nous avons le projet de déminéraliser le plus possible l'esplanade et de s'assurer que nous avons un point de vue qui est bien mis en valeur.

2390 Et, d'autre part, nous avons bien sûr pris connaissance, à travers les documents qui  
figuraient dans le projet, des besoins d'amélioration d'accès du mont Royal par le flanc nord,  
et nous souhaitons mettre en exergue non seulement cet accès au premier niveau de  
l'esplanade, mais nous souhaiterions développer un parcours piétonnier à travers les édifices  
de l'université, de façon à ce que les Montréalais puissent accéder à la montagne en  
traversant l'Université de Montréal et en découvrant les édifices patrimoniaux ou les édifices  
2395 plus récents.

Nous avons des vues paysagères sur le mont Royal ou à partir du mont Royal qui  
sont extraordinaires et nous voulons que la population puisse accéder au mont Royal en  
découvrant la richesse patrimoniale de l'institution. Nous voulons que notre campus soit à la  
ville et que la ville soit au campus. Voilà.

2400

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci infiniment, Monsieur Simonet. Merci à double titre. D'abord, je pense que  
comme université, vous nous avez soumis un mémoire très intéressant, que nous avons  
entre les mains. Mais en plus, votre présentation de ce soir ajoute énormément de données  
à ce qui était inscrit au document.

2405

2410 Simplement pour bien confirmer, vous dites donc dans votre mémoire:

2410

*En résumé, il faut prendre conscience que le flanc de la montagne que nous  
occupons ne restera pas figé dans le temps. Au contraire, nous souhaitons le faire évoluer et  
nous y travaillons dans le respect du patrimoine bâti et paysager, de même que des milieux  
naturels.*

2415

Donc, il faut comprendre que...?

**M. PIERRE SIMONET :**

Cette sensibilité existe et elle ira en croissant au sein de la communauté universitaire.  
Je pense que la Fédération des associations étudiantes est venue présenter un mémoire.  
Vous avez le reflet des préoccupations de la génération montante.

2420

Il est clair que la communauté universitaire a un spectre de génération assez large.  
Les babyboomers comme moi n'ont peut-être pas le même niveau de préoccupation que les  
générations qui nous suivent, mais je vous dirais qu'il y a un phénomène d'osmose et de  
contamination, et que lorsqu'on se penche sur la problématique de l'aménagement de notre  
campus, les préoccupations patrimoniales et écologiques en regard de la préservation du  
mont Royal sont bien présentes.

2425

2430

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci bien pour cette réponse. Peut-être une autre question.

2435 Ici, vous parlez aussi de la difficulté que pourrait présenter ou représenter la complexité bureaucratique, que vous qualifiez d'insurmontable, notamment en ce qui a trait aux règles d'urbanisme. Alors, vous dites:

2440 *En contrepartie, nous espérons sincèrement que le consensus que nous avons développé autour de la Table de concertation du Mont-Royal sur l'importance de ce territoire ne se traduira pas par une complexité bureaucratique insurmontable, notamment en ce qui a trait aux règles d'urbanisme.*

De quoi avez-vous peur?

2445

**M. PIERRE SIMONET :**

2450 Écoutez, il est clair que nous avons quelques projets d'expansion, qui néanmoins seraient inclus dans le cadre qui a été initialement prévu en 1995, et nous ne voudrions pas que le Document complémentaire aille à l'encontre de ce qui était prévu déjà en 1995. C'est essentiellement notre préoccupation.

**LA PRÉSIDENTE :**

2455 Et donc, ces projets dont vous parlez, c'est ceux que nous avons vu apparaître à l'écran?

**M. PIERRE SIMONET :**

2460 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2465 À la différence de cette intention que vous avez exprimée de ne pas utiliser, en tout cas...

**M. PIERRE SIMONET :**

2470 De conserver comme réserve foncière.

**LA PRÉSIDENTE :**

De conserver comme réserve foncière le terrain Lassonde 2.

2475 **M. PIERRE SIMONET :**

Oui.

2480 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2485 Peut-être une précision au niveau des besoins. Vous avez identifié vos besoins à 70 000 mètres carrés nets. En termes de superficie de bâtiment, ça correspond à quoi? Est-ce qu'on parle de mètres nets?

2490 **M. PIERRE SIMONET :**

Bien, écoutez, les cinq pavillons...

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2495 Excusez-moi. Ma question est plus technique. En termes de superficie brute, ça correspond à combien?

**M. PIERRE SIMONET :**

2500 Écoutez...

**M. ROBERT COUVRETTE :**

2505 100 000 mètres.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

100 000 mètres?

2510 **M. PIERRE SIMONET :**

Oui, à peu près 100 000 mètres. C'est dans une proportion de  $\frac{2}{3}$ - $\frac{1}{3}$ .

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2515

Quelle est la portion de ces mètres carrés ou de ces besoins qui vont être faits à Outremont ou sur le site de la gare de triage Outremont versus ce qui va être fait à la montagne?

2520

**M. PIERRE SIMONET :**

Alors, je vous dirais que là aussi, Outremont va se faire par phases.

Tu as des données peut-être plus précises?

2525

**M. ROBERT COUVRETTE :**

En termes de superficie, la première phase Outremont couvre à peu près 58 000 mètres carrés bruts ou 39 000 mètres nets pour ce que monsieur Simonet a identifié comme notre première priorité, c'est-à-dire le pavillon de sciences.

2530

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Puis ensuite, ça va se poursuivre. À l'ultime, ça va être l'ensemble des 70 000 mètres carrés nets qui vont être faits à Outremont?

2535

**M. ROBERT COUVRETTE :**

À l'ultime, oui, effectivement.

2540

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Ça, ça veut dire combien d'étudiants à peu près?

2545

**M. PIERRE SIMONET :**

Je vous dirai que quand on regarde l'effectif étudiant et l'effectif professoral et le personnel, nous aurions à peu près une division 25 %-75 %, 25 % sur le site Outremont et 75 % de l'effectif constant restauré.

2550

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Environ 10 000 étudiants.

2555 **M. PIERRE SIMONET :**

Oui, grosso modo, oui, oui. En termes d'inscrits, oui, c'est l'ordre de grandeur.

2560 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2565 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Burton.

2570

**M. JEAN BURTON, commissaire :**

Il y a une question que j'oserais peut-être vous poser.

2575 **M. PIERRE SIMONET :**

Allez-y. Vous savez, la communauté ne m'a pas épargné, j'ai eu droit à toutes les questions.

2580 **LA PRÉSIDENTE :**

Je suis sûre qu'il vous en manquait une.

**M. JEAN BURTON, commissaire :**

2585

On a eu à quelques reprises des commentaires à l'effet qu'à la Table de concertation, il était difficile d'interroger les institutions sur leurs plans de développement, de pouvoir les discuter, les commenter. Est-ce que vous avez une gêne à présenter, par exemple, votre Plan 2008 à ce forum?

2590

**M. PIERRE SIMONET :**

2595 Écoutez, il s'agit de comprendre que, dans un premier temps, l'élaboration de ce plan directeur est une opération, je dirais, interne. Il doit y avoir une prise de conscience de la communauté universitaire face au constat, aux enjeux que pose la préparation d'un plan directeur. Mais une fois que le plan directeur est adopté par les instances, il aura un caractère public. Il n'y aura pas de gêne de la part de l'université à ce que ce document soit

connu, commenté le cas échéant.

2600 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

2605

Moi, je reviendrais, Monsieur Simonet, sur un des thèmes qui a été abordé par les représentants des fédérations étudiantes, qui, je pense, ont utilisé le mot «mur» pour désigner ce qu'ils percevaient comme étant une barrière entre le métro et le boisé, et ensuite tout le lien qu'ils souhaitaient voir se développer avec la montagne. Au fond, ce qu'ils disaient, c'est : «Actuellement, sur le campus, c'est un mur. On ne peut pas avoir accès et en particulier au sommet nord.»

2610

Alors, ils nous ont dit que vous aviez plusieurs intentions de développement, sinon un plan vert. Alors, comment vous voyez vos interventions pour faire en sorte que l'interface se fasse mieux, en fait dans le but d'assurer une meilleure qualité de vie à vos étudiants, d'une part, mais aussi dans le but d'être dans une meilleure relation avec la ville aussi?

2615

**M. PIERRE SIMONET :**

Écoutez, un campus au flanc du mont Royal, un bijou dans un écrin. Mais l'écrin parce que c'est un milieu universitaire, ou le bijou parce que c'est un milieu universitaire, tend à vouloir se refermer sur lui-même. Nous serions dans une situation topographique plane, et d'autres universités de l'autre côté de la montagne sont dans ce cas de figure, il y a une perméabilité qui est beaucoup plus grande.

2620

2625

La topographie ne nous aide pas ou ne nous a pas aidés. Mais c'est à nous à faire en sorte que cette barrière topographique puisse être surmontée. Et j'ose espérer que la proposition du comité chargé de préparer le plan directeur, qui consiste justement à créer cet accès et ce sentier pédestre qui traverserait l'université, figure bien dans la version finale qui sera adoptée par les instances.

2630

Il est clair que la rampe mobile, qui va de la sortie du métro jusqu'à l'esplanade ici, est loin d'être un accès très convivial. C'est le prolongement du métro ou presque. Dès la session d'automne, la faculté de l'aménagement se penchera sur la question d'un réaménagement possible à travers un atelier multidisciplinaire, et ceci, à l'initiative de mon collègue le vice-recteur exécutif.

2635

La préparation du plan directeur des espaces nous amène à nous questionner sur la convivialité de cet accès. Et si nous avons la capacité de réaliser les transformations à

2640 travers la compensation du déficit d'entretien différé, parce que nous avons un problème avec la rampe mobile, eh bien, mon Dieu, nous prendrons les moyens pour rendre cet accès beaucoup plus convivial.

2645 D'autre part, il y a un réseau de sentiers pédestres qui parcourt l'escarpement. J'ai l'occasion de le pratiquer sur une base quotidienne maintenant qu'il fait beau. Bon, il est sûr qu'il peut y avoir une signalisation, qui fait en sorte que les gens soient invités à suivre ces sentiers, ce qui n'est pas nécessairement le cas actuellement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2650

Vous avez dû constater que le plan proposé par la Ville de protection du mont Royal inclut des sommes, des subventions possibles, potentielles pour justement la protection du patrimoine bâti. Est-ce que ce type de programme est suffisant, d'après vous?

2655 **M. PIERRE SIMONET :**

Oh! je pense que si...

**LA PRÉSIDENTE :**

2660

Je ne devrais peut-être pas vous poser la question, vous allez sûrement me répondre que non.

**M. PIERRE SIMONET :**

2665

C'est ça. Je pense qu'en répondant non, je ne vous étonnerai pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

2670

Non.

**M. PIERRE SIMONET :**

2675

Mais je vous dirai qu'il peut y avoir un effet de cumul entre ce type de soutien financier, celui lié au déficit d'entretien ou à travers des opérations philanthropiques. Nos 250 000 diplômés sont fiers de leur université, sont fiers de leur campus. Et si on sait leur présenter un projet de mise en valeur du campus et de mise en valeur du mont Royal, bien, écoutez, je pense que...

2680 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est gagnant.

**M. PIERRE SIMONET :**

2685

... on a à ce moment-là un projet porteur.

**LA PRÉSIDENTE :**

2690

Une toute dernière question. Quel rôle la Table de concertation devrait-elle assumer à partir de maintenant?

**M. PIERRE SIMONET :**

2695

Bien, écoutez, je pense que c'est un lieu d'échanges, un lieu de partage et de compréhension mutuelle. Nous avons un enjeu fondamental en ce qui a trait à l'université, c'est d'assurer son développement sur un site qui a des capacités d'accueil limitées.

2700

Il est clair que nous n'avons pas encore les garanties du gouvernement fédéral quant au financement de la viabilisation du terrain de la gare de triage d'Outremont, et c'est là où les interventions multiples réseautage peuvent porter fruit. Dans la mesure où il y a une prise de conscience qui est collective, on doit assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal.

2705

L'Université de Montréal est une des institutions. Elle a conscience de la nécessité de cette mise en valeur et elle prend les moyens pour justement assurer son développement, mais à travers un autre site. En complémentarité, la ligne bleue du métro nous permet une liaison naturelle entre les deux sites. Et, si vous voulez, c'est cette prise de conscience globale, mais avec des répercussions multidimensionnelles en ce qui concerne notre institution, qui, au niveau de la Table, peut lui permettre d'interpeller les autorités fédérales, par exemple.

2710

**LA PRÉSIDENTE :**

2715

D'accord. Alors, un bon partenariat. Je vous remercie infiniment, Messieurs. Ça a été fort intéressant. Merci bien.

**M. PIERRE SIMONET :**

2720

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2725

Alors, j'appelle maintenant monsieur Yoland Tremblay, le représentant de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges. Bonsoir, Monsieur Tremblay.

**M. YOLAND TREMBLAY :**

Bonsoir.

2730

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va bien?

2735

**M. YOLAND TREMBLAY :**

Toujours.

**LA PRÉSIDENTE :**

2740

On vous écoute. Encore une fois, je le répète à chaque fois, on a lu le mémoire que vous nous avez présenté. Alors, on a une vingtaine de minutes ensemble. On vous écoute.

**M. YOLAND TREMBLAY :**

2745

Parfait, pas de problème à cet égard-là. Premièrement, je tiens à remercier l'Office de nous donner la possibilité d'apporter notre éclairage en tant qu'institution sur le mont Royal. Et donc, je veux remercier les membres de nous accorder ce temps.

2750

Premier commentaire. À la page 3 de notre mémoire, il y avait une faute malheureusement. À la page 3, donc, on devait lire «le cimetière n'est pas un équipement privé», mais «c'est un équipement public». C'est le mot «public» qui devrait apparaître à cet alinéa-là.

2755

Même si notre institution est relativement connue, je vais me permettre de vous tracer quelques paramètres importants pour mieux comprendre nos commentaires sur le plan présenté par la Ville de Montréal.

2760

La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal est unique en son genre par sa double mission. Elle doit fournir donc aux fidèles un lieu physique de rassemblement, c'est-à-dire l'église, et doit aussi ensevelir les morts, les défunts dans le respect et la dignité, le cimetière. Il va donc de soi que la Fabrique doit gérer ses opérations de manière à assurer la pérennité de sa mission.

2765

La basilique et le cimetière sont donc des instruments exceptionnels pour la compréhension de l'histoire. Consciente de cet atout, la Fabrique privilégie donc la conservation de ces biens et leur mise en valeur auprès du public en général, ainsi que leur

2770 intégration à la vie urbaine actuelle, que ce soit comme lieu de recueillement et de diffusion culturelle pour la basilique, ou de paix et de verdure pour le cimetière. Cette approche de la Fabrique est tout à fait conforme aux valeurs chrétiennes et humanistes qui l'animent et qui sont en concordance avec celles de la société montréalaise en général.

2775 La Fabrique donc de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges est une institution vénérable et toujours d'actualité.

2780 Parlons maintenant de notre propriété située sur la montagne. Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est la plus grande propriété privée du mont Royal. Elle équivaut à environ 72 % de l'étendue du parc du Mont-Royal et à 19 % de l'arrondissement historique et naturel. C'est, en fait, le plus grand cimetière au Canada et le troisième en Amérique du Nord. Plus de 900 000 personnes y sont inhumées dans quelque 105 000 concessions toutes catégories confondues.

2785 Et on dénombre cinq bâtiments d'intérêt patrimonial, incluant la porte monumentale, plusieurs monuments érigés par le cimetière ou reçus sous la forme de dons et une quantité importante de biens appartenant aux concessionnaires, dont 76 charniers familiaux, 8 caveaux familiaux et plus de 55 000 monuments privés.

2790 Les composantes donc de notre cimetière ne sont certes pas toutes d'intérêt exceptionnel au niveau patrimonial ou naturel. Cependant, elles contribuent à faire un tout cohérent, vivant et surtout très montréalais.

2795 Nos commentaires concernant donc le Plan de conservation et de mise en valeur du Mont-Royal. Nous tenons à féliciter, dans un premier temps, la Ville de Montréal pour la production de ce projet de plan. Les efforts déployés sont grands et la rigueur indéniable.

De façon générale, notre institution est en accord avec les mesures proposées au projet de plan, d'autant plus que la plupart de celles nous concernant sont donc dans la continuité de nos démarches entreprises depuis plus de dix ans avec la Ville de Montréal.

2800 Voici quelques commentaires particuliers sur les mesures proposées. Tout d'abord, les milieux naturels. Nous avons annoncé publiquement une série de mesures concrètes pour contribuer à la biodiversité sur le mont Royal dans notre plan directeur pour la gestion des arbres et des bois. Ce plan vert correspond tout à fait aux mesures proposées au plan municipal.

2805 Mentionnons, par exemple, que la superficie totale favorable à la biodiversité augmentera de 40 % au cours des dix prochaines années et que le parc arboricole sera 33 % plus important par rapport à la situation actuelle. Il est toutefois entendu que la maîtrise d'oeuvre pour l'instauration de ces différentes mesures demeure au cimetière et qu'elle est

2810 subordonnée à notre mission, soit l'ensevelissement des défunts dans la dignité et le respect.

En matière d'archéologie, vous comprendrez facilement ici notre appréhension compte tenu de la nature même d'une partie de nos activités. Toutefois, si les motifs des activités archéologiques sur notre territoire sont claires, nous collaborerons évidemment.

2815

La Fabrique entretient et met déjà en valeur son patrimoine immobilier. Elle est aussi intervenue sur le patrimoine immobilier de ses concessionnaires en soutenant la restauration de plusieurs charniers familiaux d'intérêt patrimonial. En ce sens, l'admissibilité de la Fabrique et des concessionnaires aux fonds de subvention pour la réalisation de tels travaux serait souhaitable.

2820

Parmi les oeuvres de commémoration, il est proposé de développer un plan d'action pour la protection, l'entretien et la restauration de ces oeuvres, auquel s'ajoute un plan spécifique pour la conservation des oeuvres métalliques et des bronzes intégrés au monument.

2825

Il faut rappeler que les monuments ou les oeuvres de commémoration dont il est question sont la propriété des concessionnaires et pleinement de leur responsabilité. Malgré ce fait très important, nous avons jeté les bases d'un plan de communication visant la sensibilisation des concessionnaires à l'entretien de leurs ouvrages mis en place, des procédures administratives et de fonctionnement propices à contrer le vandalisme et remise en état de certains ouvrages érigés.

2830

Les travaux de stabilisation et de restauration des ouvrages funéraires les plus importants réalisés par les concessionnaires, voire par le cimetière selon des ententes à convenir, pourraient-ils être rendus admissibles aux fonds de subvention alloués à l'arrondissement historique et naturel du mont Royal?

2835

Dans ce contexte, un point additionnel, comme vous le savez, les concessionnaires, souvent donc ce sont de vieilles concessions, ce sont des monuments qui ont de nombreuses années, et les descendants de ces concessionnaires n'ont pas tout à fait le même intérêt à la protection donc du patrimoine funéraire.

2840

C'est donc dire que les grands parents ou les arrière-grands-parents avaient laissé en héritage un monument de très grande facture architecturale. Cependant, leurs descendants n'ont pas toujours cette même sensibilité-là au niveau de la commémoration. Donc, à cet égard-là, il faut donc travailler avec eux pour s'assurer d'identifier des possibilités d'obtenir de l'argent, en fin de compte, pour effectuer les différentes restaurations.

2845

Il est aussi question de poursuivre des recherches visant à favoriser l'implantation

2850

d'oeuvres de commémoration qui tiennent compte, autant par leur expression que par leurs matériaux, des qualités paysagères de ces milieux. Ici aussi, dans ces recherches, il faudrait toujours garder à l'esprit que ces ouvrages sont toujours de propriété privée et qu'ils respecteront les attentes et les personnalités des familles pour la commémoration de leurs êtres chers.

2855

En ce qui concerne les paysages et les vues, nous croyons avoir démontré éloquemment notre sensibilité à ces concepts dans notre plan directeur, entre autres dans l'implantation de notre nouvel équipement collectif, le mausolée Esther-Blondin, et dans la rationalisation des aires opérationnelles. Convaincu que la notion de paysage est fondamentalement culturelle, il faudra éviter de la rendre statique par l'instauration de mesures qui ne sauraient prendre en compte l'évolution constante des concepts culturels donc des paysages.

2860

Plusieurs points de vue supplémentaires à ceux que nous avons déjà identifiés dans notre plan directeur ont été ajoutés sur notre territoire. Il s'agit de vues intérieures. Il faudra s'assurer de leur compatibilité avec nos objectifs de densification de la végétation dans des secteurs identifiés dans notre Plan vert.

2865

Certaines mesures ou intentions formulées en matière d'accessibilité au mont Royal nous inquiètent, telle la reconfiguration de l'échangeur Côte-des-Neiges/Remembrance, la probable diminution de l'offre de stationnement autour de la Maison Smith ou la fermeture à la circulation automobile sur semaine de la voie Camilien-Houde pour des événements.

2870

Nous prenons pour acquis que ces mesures ou intentions tiendront compte de l'activité même du cimetière. Par exemple, notre accès Remembrance doit demeurer opérationnel en tout temps pour des raisons de gestion des cortèges liés aux quelque 5 000 inhumations annuelles.

2875

Les effets de débordement du stationnement à proximité du pavillon du lac aux Castors devront être aussi analysés. De plus en plus d'utilisateurs du parc du Mont-Royal stationnent sur notre propriété, parce que le stationnement municipal est complet ou pour épargner le coût du stationnement. Cette situation crée des problèmes de fluidité de circulation, plus particulièrement en hiver ou lors des fêtes populaires comme la Fête des Mères.

2880

2885

Toujours dans cette catégorie de mesures, nous insistons sur le fait que l'implantation du réseau de ceinture et de traverse devra se faire en conformité avec le caractère sacré du cimetière. Il est aussi clair que ces chemins à l'intérieur du territoire ne seront accessibles que le jour, pour des raisons de sécurité et de responsabilité. Enfin, la signalisation des parcours devra s'harmoniser à la nôtre afin d'éviter la prolifération de poteaux indicateurs et de créer de la pollution visuelle.

2890

2895 Pour les mesures de promotion, de connaissance et de sensibilisation, la Fabrique s'engage à participer à tout projet pouvant contribuer à l'acquisition ou au partage d'information dans son champ d'intervention.

2900 Concernant la gestion du territoire, la Table de concertation du Mont-Royal a été une tribune d'un très grand intérêt qui a amené un partage des valeurs et des objectifs. Nous souhaitons qu'elle poursuive ses travaux et assurons d'y participer activement.

2905 Pour conclure, on peut constater, avec les travaux déjà réalisés et les engagements formulés plus haut, que les problématiques soulevées dans le projet de Plan de conservation et de mise en valeur du Mont-Royal nous étaient connues.

2910 Contrairement aux voisins universitaires ou hospitaliers, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, comme le Cimetière Mont-Royal, est dans un environnement d'affaires compétitif. Cette différence conjuguée à la nature perpétuelle de sa mission révèle l'extrême importance de maintenir la viabilité et la pérennité de notre institution.

2915 Le cimetière jouit d'un attachement incontestable de la part de la population. Il est intégré à la vie publique, à l'identité montréalaise, mais aussi à la vie intérieure des citoyens. C'est pour cette raison qu'en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, la Fabrique considère avoir le devoir et le privilège de maintenir cet ancrage dans la société montréalaise et métropolitaine, spécialement à titre de gestionnaire de l'évolution du sens de la mort.

2920 Pour ce faire, il est essentiel de permettre l'évolution du cimetière, qui a un impact direct sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la Fabrique et, en corollaire, de la mise en valeur du mont Royal. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Tremblay. Monsieur Dériger.

2925 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Oui. Dans votre mémoire, vous faites mention des vues intérieures.

**M. YOLAND TREMBLAY :**

2930 Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2935 Et vous dites qu'il y a plusieurs points de vue supplémentaires qui ont été ajoutés sur votre territoire et que... en tout cas, de la façon que c'est écrit, c'est comme s'ils étaient incompatibles et on créerait un risque qu'ils ne soient pas compatibles avec vos objectifs.

**M. YOLAND TREMBLAY :**

2940 Ce qui arrive, c'est que ce n'est pas tout à fait... nous, on a évalué actuellement les vues et nous sommes en train de préparer des simulations visuelles pour tous ces nouveaux points de vue. Et donc, je ne peux vous confirmer ce soir si effectivement ces vues-là sont compatibles ou non soit avec le plan vert, soit avec le plan de développement de certaines sections.

2945 Donc, au cours des prochaines semaines, nous allons terminer l'analyse et effectuer tout l'ensemble de nos simulations visuelles. Parce que ce sont des vues qui ne nous étaient pas identifiées ou, lorsqu'on a fait préparer notre premier plan directeur, ne nous étaient pas apparues importantes.

2950

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Et dans le cas où il y aurait un conflit, c'est quoi l'intention du cimetière?

2955

**M. YOLAND TREMBLAY :**

2960 Je dois vous avouer que je n'anticipe pas de conflit, parce que personnellement je suis allé avec les équipes membres du comité, donc du plan directeur, pour évaluer le potentiel au niveau de ces vues-là et, selon nous, à prime abord, ça ne semble pas créer de problème.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2965 Maintenant, vous faites mention aussi dans votre mémoire de la gestion des cortèges.

**M. YOLAND TREMBLAY :**

Oui.

2970

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Vous parlez de 5 000 inhumations annuelles. Qu'est-ce que ça implique en termes de circulation pour vous? Vous parlez de l'axe Remembrance. Expliquez-nous un peu le

2975 fonctionnement.

**M. YOLAND TREMBLAY :**

2980 Oui. Voici. Dans le fond, nous servons toute la région métropolitaine et particulièrement tout l'est de Montréal. La majorité, je pourrais dire la très grande majorité ou presque tous les cortèges funèbres qui viennent de tous les salons funéraires de l'est de Montréal, donc à l'est de la rue Saint-Laurent, passent obligatoirement par l'avenue du Mont-Royal et par le mont Royal. Donc, ils prennent Camilien-Houde et Remembrance. Et donc, à ce moment-là, aussi peuvent rentrer par le cimetière, par notre entrée sur Remembrance.

2985 Et donc tous les... parce que naturellement, tous les cortèges, normalement il y a dix, quinze, vingt voitures, au lieu de faire le tour du mont Royal viennent passer par le mont Royal et prennent tout de suite l'entrée que nous avons sur Camilien-Houde, sur Remembrance.

2990 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Les deux entrées sont utilisées par...

2995 **M. YOLAND TREMBLAY :**

3000 Par les cortèges, oui. C'est-à-dire que nos trois entrées sont utilisées: celle de Côte-des-Neiges surtout par les gens qui viennent de l'ouest, donc par les cortèges de l'ouest et du centre-ville; celle naturellement qui fait sur la rue Decelles viennent du nord et de l'ouest aussi de la ville; et tout l'est de Montréal viennent principalement sur Remembrance, sur Camilien-Houde.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

3005 Merci. Maintenant, vous parlez, bon, l'implantation du réseau de ceinture et de traverse, vous dites devrait se faire en conformité avec le caractère sacré du cimetière. Qu'est-ce que ça veut dire concrètement?

**M. YOLAND TREMBLAY :**

3010 Oui. Ce que ça veut dire, c'est que vous imaginez que beaucoup de personnes qui viennent sur notre site du cimetière s'imaginent être dans le parc du Mont-Royal. Donc, il y a des comportements qu'on ne croit pas adaptés lorsqu'on vient dans un cimetière.

3015 Nous, naturellement, on ne permet pas les bicycles. Actuellement, il y en a quand même un certain nombre. Donc, on essaie de diminuer entre autres les bicycles. Parce

3020 que naturellement, ces gens-là qui viennent en bicyclette ou dans d'autres activités un petit peu plus festives et que, à côté vous avez un cortège funèbre où on est en train de faire une inhumation, et les gens sont plus dans une approche festive ou joyeuse, ce n'est pas deux activités qui sont compatibles. Il y a des comportements, il y a des gestes qu'on peut faire peut-être un peu plus facilement de façon un peu plus agréable sur le mont Royal que, à ce moment-là, qu'on ne peut pas faire dans un cimetière.

3025 Je prends l'exemple aussi de la tenue vestimentaire. Il y a des gens qui prennent pour acquis que parce que naturellement nous avons une plaine magnifique le long de Côte-des-Neiges, qu'on peut venir se faire bronzer. Ce n'est pas tout à fait la place lorsque vous avez des cortèges funèbres qui viennent, dans le fond, pour inhumer leurs êtres chers et à ce moment-là qu'on voit des gens qui sont plus à la plage que dans un lieu sacré comme est le cimetière.

3030 C'est dans ce sens-là qu'on dit qu'il doit y avoir un comportement, une attitude et, en même temps, il y a des règles à suivre qui sont différentes dans le parc du Mont-Royal.

3035 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Puis là actuellement, comment vous contrôlez les...

**M. YOLAND TREMBLAY :**

3040 La façon, nous avons un règlement et ce règlement-là est remis à tous ceux qui ne le respectent plus ou moins, et nous avons des guides qui, de façon générale, vont aviser ces gens-là comme quoi que le comportement n'est pas adéquat en fonction du lieu qu'est le cimetière.

3045 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci beaucoup.

3050 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

3055 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Moi, j'aurais une question pour vous, Monsieur Tremblay.

3060

**M. YOLAND TREMBLAY :**

Oui.

3065

**LA PRÉSIDENTE :**

Effectivement, il nous est arrivé à quelques reprises depuis la première séance de cette deuxième partie d'audience d'entendre parler de la problématique ou, en tout cas, de la question du sommet Nord.

3070

**M. YOLAND TREMBLAY :**

Oui.

3075

**LA PRÉSIDENTE :**

On en a entendu parler à travers le rappel du concept des Trois sommets. On en a entendu parler de manière assez pointue par les fédérations d'associations étudiantes. Puis on en a entendu parler ce soir aussi. Comment est-ce que vous voyez ça, vous, le troisième sommet à partir de la perspective du cimetière Notre-Dame-des-Neiges?

3080

**M. YOLAND TREMBLAY :**

Je vais tout de suite faire une parenthèse. C'est sûr que ce soir, on en a entendu parler par une vision de type apocalyptique, mais qui ne reflète pas tout à fait la réalité. Ce qu'on vous a montré comme photo, c'est une photo qui est en voie de réalisation, qui n'est pas la finale de ce qu'aura l'air cette zone opérationnelle là. Parce que cette zone opérationnelle, c'est le seul endroit qu'il nous reste actuellement pour être en mesure d'effectuer un certain nombre de tâches purement techniques.

3090

Il va de soi que lorsque cette zone a été identifiée, nous en avons trois auparavant. Nous en avons une tout près du centre opérationnel et nous en avons une autre aussi près d'un boisé. Et donc, on nous a demandé de consolider donc tous les secteurs que nous avons en une seule zone opérationnelle.

3095

Et en plus, nous avons été contraints de rapetisser ou d'avoir des dimensions très restreintes sur cette zone opérationnelle là pour permettre d'y construire notre bâtiment d'entreposage où, effectivement, il faut entreposer naturellement nos différents bâtiments. Et en même temps, c'est une zone qui sert aussi à recevoir, à entreposer les différents agrégats que nous avons besoin pour les inhumations ou pour l'entretien de notre site.

3100

Il va de soi que la photo qu'on vous a montrée ce soir – si j'avais su, j'aurais apporté

3105 moi aussi le plan qu'on est en train de faire de développement – premièrement, toute la zone, vous ne la verrez plus dans un avenir très rapproché parce que, effectivement, elle va être complètement minéralisée. Donc, toutes les plantations vont être faites au courant de l'année 2008. Et ça, c'est dû, les retards sont dus à cause d'une zone de...

**LA PRÉSIDENTE :**

3110 Végétalisée, vous voulez dire.

**M. YOLAND TREMBLAY :**

3115 Excusez-moi, végétalisée. À cause donc de l'année dernière, oui, il n'y a pas eu aucun travaux d'entretien donc du site, pour différentes raisons. Donc, ça, ça va être complètement végétalisé. Il y a une série d'arbres, il y a une centaines d'arbres qui vont être ajoutés au pourtour de ce secteur-là.

3120 Et une autre chose aussi qu'on anticipe faire, c'est que naturellement il y a un chemin qui ceinture cette zone-là, et ce chemin-là, c'est un sentier piétonnier. Il y aura donc des monuments de type assez prestigieux et des charniers privés qui vont venir donc qualifier de façon fort intéressante le secteur. Ils vont faire le lien dans le chemin de traverse pour se rendre dans le boisé Saint-Jean-Baptiste.

3125 Donc, il y a tout un plan de développement qui va permettre donc de bonifier le secteur de la zone opérationnelle, de la cacher. Et ce que je peux vous dire aussi, toutes les simulations visuelles que nous avons faites de différents endroits à partir du bâtiment versus différents autres secteurs de vues intérieures du cimetière, à la finale, on ne percevra très peu que cette zone opérationnelle là.

3130 Juste un dernier commentaire, Madame. C'est bien sûr que si on regarde les projets anticipés d'avoir un belvédère ou d'avoir un lieu intéressant d'une vue avec l'Université de Montréal, le secteur du boisé Saint-Jean-Baptiste, c'est un projet qui reste quand même intéressant. Mais naturellement, nous, notre zone opérationnelle, elle est d'une vitale nécessité pour notre bon fonctionnement. Et la façon donc de l'intégrer, ça a été de faire un développement harmonieux avec monuments, mausolées privés et végétalisation du secteur.

3135 Donc, c'est sûr que ça restreint la possibilité d'avoir un éventuel belvédère.

3140 **LA PRÉSIDENTE :**

Des questions, Monsieur Burton?

**M. JEAN BURTON, commissaire :**

3145

Non, ça va.

**LA PRÉSIDENTE :**

3150

Écoutez, je vous remercie infiniment, Monsieur Tremblay...

**M. YOLAND TREMBLAY :**

3155

Merci, Madame. Merci, Messieurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

... de votre contribution, votre présence aussi lors des ateliers. Merci bien.

3160

**M. YOLAND TREMBLAY :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3165

Est-ce que monsieur Alain Vadnais est là? Oui, Monsieur Vadnais. Vous avez attendu jusqu'à maintenant, je vous remercie infiniment.

**M. ALAIN VADNAIS :**

3170

C'est moi qui vous remercie de m'accueillir.

**LA PRÉSIDENTE :**

3175

On vous écoute. On n'a pas de papier, on n'a pas eu de document, alors on va vous écouter.

**M. ALAIN VADNAIS :**

3180

Non. Je me suis décidé, le temps était écoulé. C'était juste pour vous dire, j'ai écouté les intervenants d'avant, c'était intéressant, tout ça, mais moi, je serais pour qu'il n'y ait pas d'autos sur le mont Royal; mais ça, c'est rêver un peu.

3185

Alors en attendant, je trouve que le chemin Camilien-Houde est beaucoup trop rapide, dans le sens qu'il invite les gens à la vitesse, tout ça. Alors, si on pouvait faire une espèce de montée ou de descente style européen, plus en serpent, plus touristique pour

accueillir les gens, pour leur montrer que même s'il y a un véhicule quel qu'il soit, c'est un endroit de villégiature. C'est un endroit presque sacré pour nous les Montréalais, le mont Royal, et le peu qu'il en reste, ce serait une façon de montrer, de marquer notre détermination.

3190

Et rendu en haut, où est-ce qu'il y a la vue, ça aussi, ça pourrait être aménagé de façon plus pour les piétons, non pas pour les véhicules, soit faire des stationnements souterrains ou des choses comme ça, comme une... c'est coupé en deux. Le roc, ils l'ont coupé. Quand ils ont fait la route Camilien-Houde, ils l'ont coupé. Moi, je ferais comme un tunnel là et en haut une passerelle pour voir parce que les gens verraient encore mieux là. Ce serait accessible juste par les piétons.

3195

Et même chose pour l'avenue du Parc, je trouve qu'elle coupe vraiment tout le Plateau Mont-Royal et le mont Royal est coupé par cette route. Et moi, j'aurais fait un tunnel tout simplement pour garder le contact avec le parc et prendre aussi la rue Rachel, faire un lien avec le parc Lafontaine, qui ferait que ce serait un lien en même temps avec les deux parcs.

3200

Et aussi, moi, je ferais aussi un tramway qui partirait du Vieux-Montréal sur la rue de la Commune, qui prendrait la rue Peel, qui maintenant sont reliées enfin, et qui monterait jusqu'au pied du chalet. Ce serait encore un rappel aux gens de l'importance qu'il y a un parc, un endroit de verdure, pour ne pas dire une petite forêt, et qui garde un contact avec la nature, qui est très important. La nature est toujours là. Et si on l'élimine à tous les jours par toutes sortes de projets, bien, je pense qu'un jour, on va le regretter, ça va nous revenir assez rapidement.

3205

3210

Alors, c'est un peu ça les idées que j'avais. Moi, je me dis, ce n'est pas combien ça coûte mais à quoi ça sert. C'est pour ça que je vous souhaite de prendre des bonnes décisions, de voir que...

3215

En 1905, la première voiture est arrivée et peut-être que, nous, on est trop jeunes pour voir ça la disparition de l'automobile, mais moi je pense que ça ne fait que passer dans l'histoire de l'humanité, et on va reprendre notre gros bon sens, et on va reprendre notre contact avec la nature.

3220

Et pour ça, ça n'empêche pas de faire de magnifiques villes, mais c'est de toujours garder ce côté, ce poumon. Quand on respire bien, on pense mieux, et si on pense mieux, on prend de meilleures décisions.

3225

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci infiniment, Monsieur Vadnais. Alors, donc, pour vous, le mont Royal, vous avez utilisé plusieurs expressions pour le qualifier, mais si je vous pose la question, en

3230 deux, trois mots, vous diriez c'est quoi? Vous êtes un usager? Vous y allez souvent?

**M. ALAIN VADNAIS :**

3235 Oui. Depuis ma tendre enfance que je vais là. Et moi, je pense que comme on a négligé... autrefois, les riches propriétaires anglais de l'ouest faisaient la chasse à courre, semble-t-il, puis il y avait des chevaux, il y avait des écuries. Alors, ils avaient gardé ce contact, malgré tout, une dimension plus naturelle.

3240 Et moi, je pense qu'avec le développement urbain, on a enlevé les tramways, on a fait des embouteillages d'autos. Alors, je trouve qu'il faudrait que notre montagne, qu'il y ait plus d'arbres. N'ayez pas peur de mettre des arbres, mettez-en, arrêtez pas d'en mettre. Ça va peut-être créer des petits ruisseaux, mais ça, il y a des techniciens, des universitaires qui vont penser à des solutions, puis ça va les garder en vie eux autres aussi. Ça va faire donner des défis.

3245 Parce que je pense on regarde la tendance en Europe, même au niveau des grandes industries, au niveau des grands développements, on trouve des solutions beaucoup moins polluantes. Et autant que l'informatique, si on pense au premier Pacman jusqu'à aujourd'hui, ça a été développé de façon exponentielle, mais je pense que le...

3250 Moi, j'ai confiance. Le même phénomène se produit au niveau des décisions pour rattraper le temps perdu pour que tout redevienne un peu comme un... je suis peut-être enfantin, j'ai peut-être gardé mon coeur d'enfant, mais de revenir comme au temps de nos grands-parents. Avant, il n'y en avait pas de termes écologistes, tout le monde faisait de l'écologie. La pollution existait, mais il y avait un sens.

3260 Si je prends mon grand-père qui faisait un jardin, tous ses déchets, il les mettait à l'autre bout du jardin. C'était tout biodégradable. Puis l'année suivante, il revirait ça, puis il recommençait son jardin là. Alors, les vidangeurs, ça n'existait pas. Il n'y en avait pas.

3265 Tandis qu'aujourd'hui, tout est compliqué, tout coûte cher, tout ça. Parce que je pense qu'on ne s'est pas arrêtés deux secondes pour dire: «On va faire quelque chose qui est durable, qui sera là après qu'on va être parti et pour que les gens disent : ah bien, regarde, ils n'ont pas fait ça pour rien, ils n'ont pas pris cette décision-là pour rien parce qu'ils voulaient que ça dure.»

3270 Alors, moi, je suis pour la durabilité et le gros bon sens. Et voilà. Moi, je vous souhaite... vous avez mon appui. Je suis sûr que, regardant toutes ces piles de choses à lire, finalement il faut que ça vienne du coeur, il faut que ça vienne d'un travail d'équipe et pour le bien-être de la population. Alors, moi, si c'est ça qui vous guide, on va le voir le résultat puis les gens vont être satisfaits.

**LA PRÉSIDENTE :**

3275 Je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de venir nous communiquer cette réflexion, Monsieur Vadnais, puis ce bout d'émotion là aussi. Merci beaucoup.

**M. ALAIN VADNAIS :**

3280 Merci. Ça fait plaisir.

**LA PRÉSIDENTE :**

3285 Est-ce que monsieur Bédard est là du parti Éléphant Blanc. Venez donc, Monsieur Bédard. Vous allez être notre dernier intervenant de cette consultation publique.

**M. MICHEL BÉDARD :**

3290 Alors, le dessert de cette consultation peut-être?

**LA PRÉSIDENTE :**

Le dessert de cette consultation.

3295 **M. MICHEL BÉDARD :**

Alors, chef du parti Éléphant Blanc de Montréal, qui est le troisième plus vieux parti municipal au Québec.

3300 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah oui!

**M. MICHEL BÉDARD :**

3305 Et le doyen des partis municipaux sur l'île de Montréal depuis la période des fusions, défusions, partis qui disparaissent et tout, là. Est-ce que vous pourriez vous identifier à savoir est-ce que vous êtes de l'Office de la consultation? Est-ce que vous êtes élu?

3310 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non. Moi, je m'appelle Louise Roy. Je suis la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal. Je préside l'Office et je préside cette commission-ci aussi. Jean Burton, qui est commissaire à l'Office de consultation publique et Louis Dériger

3315 qui est aussi commissaire à l'Office de consultation publique. Alors, nous, on est un organisme qui est indépendant de la Ville de Montréal. Vous savez ça?

**M. MICHEL BÉDARD :**

3320 D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, voilà.

3325

**M. MICHEL BÉDARD :**

Parce que je me disais peut-être qu'il y a des gens, des élus qui siègent, on ne sait pas.

3330

Disons que j'ai tourné le dos ce soir au match télévisé du Canadien contre les Flyers. Donc, c'est dire à quel point le mont Royal me tient à coeur.

**LA PRÉSIDENTE :**

3335

Vous tient à coeur.

**M. MICHEL BÉDARD :**

3340 Oui, comme l'ensemble de Montréal. Alors, il y a deux, trois petits points que j'aimerais toucher. Je suis venu parce que je me suis dit: «Probablement que le point principal auquel j'ai pensé n'a pas été soulevé», peut-être. Vous m'infirmez ou confirmez. Trois points, dont un majeur. Je commence par le majeur.

3345 Le mont Royal est magnifique. Nous sommes très chanceux. Vous avez certainement dû entendre des dizaines et des dizaines de gens vous vanter l'importance du mont Royal, qui est comme un symbole. Alors, ce que je regrette avec le mont Royal, c'est qu'on y retrouve en son sommet deux antennes qui sont comme des protubérances, des incongruités. Ça n'irait pas là, mais on les a mises là.

3350

Alors, je crois que ce sont des antennes de télé-radiocommunication. Alors, je pense que toutes les grandes villes en ont. Il y en a qui se sont efforcées de dissimuler ces éléments disgracieux. À Montréal, on le voit d'un peu partout. C'est moche.

3355

Et je me dis, prenez comme à Paris, on a utilisé la tour Eiffel à cet effet-là. On s'est dit: «Tiens, on peut faire un usage» et c'est pourtant plat. Paris, c'est plat, c'est plaine. Il

n'y a pas de montagne. Nous, c'est facile, on en a une, pouf! on va mettre des antennes. C'est tellement facile. À Toronto, c'est plat, c'est plaine. Ce n'est pas montagneux, mais ils ont fait la tour du CN, qui est multifonctionnelle, multidimensionnelle.

3360

Moi, ce que je proposerais, c'est qu'on déménage ces deux antennes-là pour revaloriser le mont Royal. On a beau avoir de belles études: «on va faire ci, on va faire ça» et tout, et tout, et tout, mais si l'aspect le plus disgracieux de la ville, du mont Royal, on n'y touche pas, on l'escamote, je pense que c'est comme une belle femme avec des cicatrices dans la figure et puis qu'on lui dit: «Bon, bien, c'est pas un problème, on va t'acheter une belle robe à dentelle, des souliers neufs», ça va être magnifique mais on ne touche pas aux cicatrices. Vous voyez? Donc, il me semble qu'il faut toucher aux causes des choses. Il faut être beaucoup plus profond.

3365

3370

Je suis venu parce que ça m'intéresse le mont Royal. Je sais qu'on a une Politique de l'arbre. Chez moi, j'ai un parc. On a déraciné des arbres, on les a enlevés, on en a planté d'autres. Trois mois après, la Ville de Montréal les a enlevés. Je ne comprends pas tellement bien la Politique de l'arbre.

3375

Mais je me promène dans le parc du mont Royal, je l'ai fait autour de Pâques, il y a des bancs qui sont croches, qui sont défraîchis. Il y a des lampadaires qui sont tout croches. Je me dis, la Ville de Montréal n'a pas d'argent pour entretenir, simplement entretenir le mont Royal et puis là on parle de mise en valeur du mont Royal, ce qui implique énormément d'argent.

3380

Alors, je me dis, c'est une belle consultation. J'y crois. Je crois en vous; mais en la volonté politique, j'y crois beaucoup moins.

3385

Je participe à l'occasion à des consultations. Je me souviens, il y a vingt-cinq, trente ans, j'avais participé, du temps du RCM au pouvoir, à une consultation sur les itinérants, comment améliorer leur sort et tout, et tout, et tout. Dans le privé, avec la présidente, j'avais parlé à monsieur Gardner qui était le chef de politique de l'habitation...

**LA PRÉSIDENTE :**

3390

Oui.

**M. MICHEL BÉDARD :**

3395

... représentant, bien, croyez-le ou non, il nous avait dit dans le privé, à la présidente et à moi: «Proposez-nous tout ce que vous voulez, mais en autant que ça ne nous coûte pas un sou.» Alors, c'est vous dire, des fois, là, la volonté politique assez faible qui se cache derrière.

3400           Alors, mais je suis venu parce que je crois en vous, j'ai confiance en vous et il faut absolument s'exprimer. Parce que quand on s'exprime, et je l'ai observé en vingt-cinq, trente ans d'implication, nos idées sont parfois reprises trois, cinq, dix, quinze, vingt ans après. Parce que parfois se pointent des élus qui ont du cœur au ventre, qui ont une vision.

3405           C'est sûr que moi, si, un, j'avais été élu à 24 ans, il y a bien des choses qui se seraient faites bien avant trois, cinq, dix, quinze et vingt ans. Mais en tout cas.

                  Je me dis, les deux antennes en question, il faut les relocaliser. On en a besoin. Où peut-on le faire? Je me dis, s'il y a un coin très disgracieux sur l'île de Montréal, c'est  
3410 Montréal-Est avec ses raffineries. Ça va? Je me dis, si on est capable de faire des tours du CN, si on est capable d'utiliser des structures telles que la tour Eiffel dont je vous parlais, si on a fait des mâts olympiques, on est capable de faire des structures d'antennes de télé-communication et faire en sorte que ça soit dans le secteur des raffineries.

3415           Si c'est laid des antennes, si c'est laid des hyperbidons d'huile de pétrole, bien, qu'on foute ça là. Ça va? Ça va «fitter» dans un environnement qui est déjà laid, on n'y peut rien. On pourrait faire certaines choses, mais ça va être là, d'une hauteur appropriée. Parce que si on les a mis là, c'est parce que la hauteur du mont Royal, c'était bien et puis on a fait une extension. Alors de la même hauteur, mais on l'aménage dans un endroit prêt à  
3420 accepter ce genre de structure qui est, somme toute, très disgracieuse mais essentielle.

                  Ou encore il y a tellement de gratte-ciel à Montréal qui sont prêts à accepter ces antennes-là, un prolongement vers le ciel. Pourquoi ne pas les installer là? La Ville de  
3425 Montréal pourrait faire avec les télédiffuseurs, radiodiffuseurs des ententes et avec les sociétés propriétaires de gratte-ciel, faire en sorte qu'on puisse aménager ça là, loin de la vue qu'offre le mont Royal.

                  Parce qu'on devrait le voir dans sa beauté intégrale. Ça va? Et lorsqu'on parle de beauté intégrale, je ne sais pas si vous êtes passés par Queen-Mary et Côte-des-Neiges, vous avez en page 61 une belle photo qui veut illustrer ce que je veux dire. Je vais terminer  
3430 mon premier point en disant: on peut avec ces gratte-ciel-là envisager une relocalisation.

                  Juste à côté, là, il y a Ben's Delicatessen. Il y aura fort probablement un gratte-ciel à trente étages qui va se construire là, bon. Si jamais on nous invoque : «Ah! mais il y a des  
3435 difficultés architecturales, structurales et tout. On ne peut pas mettre ça... on ne peut pas penser aménager ça sur un toit d'édifice. On ne peut pas aménager ça structurellement et tout et tout pour X raisons», bien, il y a un édifice qui va être construit là.

                  Et s'il est d'une dimension telle qu'on mettrait une antenne sur ce futur édifice et que

3440 l'antenne serait au niveau de celle qui existe déjà, autrement dit la hauteur du futur édifice se  
porterait bien à ce genre de projet, de relocalisation d'antenne, eh bien la Ville de Montréal  
pourrait avec la corporation qui va construire cet édifice-là faire en sorte que, bon, dans cet  
édifice-là on envisage ce genre d'aménagement. Structurellement, architecturalement, on va  
travailler ça de façon à ce que ça soit possible.

3445  
Donc qu'on ne nous invoque pas des arguments de sécurité et tout et tout, on aura  
déjà pensé ça avec une éventuelle corporation qui pense à faire un gratte-ciel, exemple, là,  
si jamais on pense à... si on doit absolument penser que ces antennes-là doivent être dans le  
centre-ville, absolument dans le centre-ville. Une chose est sûre, c'est faisable, c'est  
3450 faisable.

Moi, le moins qu'on puisse demander, c'est qu'on fasse une étude de faisabilité d'une  
relocalisation de ces antennes-là et, de par ce que je propose, on puisse dans une étude de  
faisabilité faire en sorte qu'on veuille vraiment qu'une proposition semblable devienne  
3455 concrète.

C'est sûr qu'il y a toujours des irritants, des difficultés, des «oui, mais» et tout et tout.  
Mais dans une étude de faisabilité, on veut absolument faire en sorte que ça se réalise, et  
toutes les difficultés qu'on pourrait trouver, bien, trouver des solutions aux objections qu'on  
3460 pourrait avancer. C'est tellement facile, lorsqu'il y a des propositions novatrices qui sont  
avancées, de les démolir à la première petite objection, au premier petit irritant et tout et tout.  
Mais dans la vie, il faut avoir une volonté de trouver une solution. Oui, c'est abominable.  
On ne se croise pas les bras, on trouve une solution.

3465 Le mont Royal doit être apprécié visuellement de tout son pourtour et bien au-delà.  
Eh bien, au coin de Queen-Mary et Côte-des-Neiges, lorsqu'on va vers le nord, on le voit  
bien à la page 61, il y a des édifices sur le flanc, mais il y a une multitude d'antennes, ça va,  
sur les édifices résidentiels à appartements, les gros buildings et tout. Quand ce n'est pas  
des hypercoupes, c'est des antennes. C'est une pollution à Montréal.

3470  
Donc, si on veut absolument avoir une vue sur le mont Royal, non seulement en jouir  
parce qu'on y est, mais en soi c'est une beauté à admirer, je pense qu'il faudrait intervenir à  
ce niveau-là.

3475 Je sais que dans certains arrondissements, il y a des règlements qui interdisent les  
coupes. Mais là, Montréal, c'est dix-neuf arrondissements, dix-neuf politiques différentes  
pour chacun des domaines. C'est vrai que c'est le bordel. Mais il n'en demeure pas moins  
que pour ce secteur-là tout au moins, il devrait y avoir une politique à l'effet que... bien, vous  
savez, les coupes puis les antennes, ça ne cadre pas dans la mise en valeur du mont  
3480 Royal.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que votre point de vue est clair.

3485

**M. MICHEL BÉDARD :**

Alors, le troisième point. J'ai lu à un moment donné, ici là, que l'accueil c'est très important, favoriser l'accueil, la fréquentation, et tout, et tout, et tout.

3490

À Montréal, monsieur parlait des automobiles, il en souhaite le moins possible, mais c'est un mal nécessaire. Il y a bien des gens qui doivent y aller. Il y a au moins deux stationnements sur le mont Royal. La Ville de Montréal a changé sa politique concernant les parcomètres, tarification. Et toutes proportions gardées, on est une des villes les plus chères côté parcomètres.

3495

Vous savez, sur rue – il y a deux façons d'envisager le stationnement, le prix, et tout et tout, le système – vous savez, sur rue, avant, c'était le système avec les aiguilles. Le citoyen pouvait profiter du fait que son prédécesseur n'avait pas utilisé tout son temps, il se disait: «Je gagne du temps.»

3500

Pour ce qui est des stationnements sur le mont Royal, on ne prend jamais la place d'un autre. Il y a toujours un endroit pour se stationner. Sinon, on va dans le deuxième stationnement. Mais il en coûte tant pour une heure, tant pour deux heures, et pour plus que deux heures, c'est 7 \$, et plus que deux heures, c'est toute la journée, c'est 7 \$. Ça va?

3505

Quand on va passer un après-midi au mont Royal, c'est généralement plus que deux heures, ou si c'est moins de deux heures, on fait vite pour faire nos activités. Il faut marcher vite. C'est grand le parc du mont Royal. Il faut marcher vite. Si tu avais ambitionné d'aller manger au restaurant, bien, il faudra faire ça vite. C'est deux heures. Alors, finalement, vaut mieux acheter pour toute la journée pour 7 \$ finalement, plutôt que 5 \$ deux heures. 7 \$ là, puis là, là, c'est toute la journée là...

3510

**LA PRÉSIDENTE :**

3515

Monsieur Bédard, je pense que je vais être obligée de vous demander de conclure parce que là on a perdu des joueurs. Là, vous avez parlé du stationnement, vous avez parlé des antennes. Vous savez que les antennes, vous n'avez pas été le seul à le mentionner.

3520

**M. MICHEL BÉDARD :**

Ah! bon.

**LA PRÉSIDENTE :**

3525

Effectivement, c'est important. Est-ce qu'à part le stationnement... qu'est-ce que vous vouliez nous dire exactement sur le stationnement? Vous trouvez qu'il y en a trop? C'est trop cher?

3530

**M. MICHEL BÉDARD :**

3535

Non, non. Je me dis, on est obligé d'utiliser le stationnement et le payer plus que deux heures. On est obligé. Pour jouir du parc du mont Royal, c'est plus que deux heures. Donc, c'est 7 \$. Montréal est une ville pauvre, ça va? C'est même la ville importante la plus pauvre au Canada. Les statistiques sont là.

**LA PRÉSIDENTE :**

3540

Vous savez que le plan propose d'utiliser le transport en commun, de faciliter l'accès par le transport en commun.

**M. MICHEL BÉDARD :**

3545

Propose d'utiliser le transport en commun, mais moi aussi, moi aussi. Je suis même venu en transport en commun pour venir vous voir.

3550

Moi, ce que je veux, ce que je souhaiterais, c'est que vu qu'on se sent obligé, et j'y vais en automobile aussi, on se sent obligé d'y être plus que deux heures, donc ça coûte 7 \$. Et pour énormément de gens, ça coûte 7 \$, je me dis... et on ne reste pas toute la journée, jusqu'à 22 h. Moi, je serais pour que sur la borne où on paye, il y ait un dispositif, un réceptacle qui fait que toutes les personnes...

**LA PRÉSIDENTE :**

3555

Qui n'utilisent pas leur temps.

**M. MICHEL BÉDARD :**

3560

... qui ont payé 7 \$ pour toute une journée, mais le billet, il est bon pour encore six, sept, huit heures, on puisse, les gens de bonne volonté qui ont utilisé l'espace de stationnement, mais uniquement pour trois heures ou quatre heures, déposent leur billet et les prochains utilisateurs d'espaces de stationnement, plutôt que d'enrichir le trésor municipal et de s'appauvrir eux-mêmes...

3565 **LA PRÉSIDENTE :**

Ils en profitent.

3570 **M. MICHEL BÉDARD :**

... on met les billets, les bons entendeurs qui veulent aider leurs concitoyens, ils mettent leur billet, et ceux qui vont venir par la suite voient s'ils peuvent l'utiliser ou pas.

3575 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. MICHEL BÉDARD :**

3580 Tout ça, c'est dans une perspective de lutte contre l'appauvrissement des Montréalais. Ça va? Et dans ce sens-là, les Montréalais veulent profiter des installations. Bien, les installations ne sont pas toujours gratuites. Et là, c'en est un exemple, mais il faut faire en sorte que ça coûte le moins cher aux Montréalais pour qu'ils s'en profitent. Vous voyez?

3585

On ne peut pas faire ça, ce que je vous dis, pour ce qui est du système de parcomètre de stationnement sur rue. On ne peut pas faire ça. Mais là où il y a deux stationnements sur le mont Royal, ce dont je vous ai parlé, on peut le faire. C'est ça.

3590 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Est-ce que ça complète les deux points sur lesquels vous vouliez contribuer?

3595 **M. MICHEL BÉDARD :**

Oui. Alors, il y avait les antennes qu'il faut absolument déménager, relocaliser. Il y a la prolifération des coupoles et des antennes sur les grands immeubles jouxtant le parc du mont Royal, c'est très disgracieux. Et puis il y a le stationnement où, dans les deux endroits, 3600 pourquoi il n'y aurait pas un dispositif de réceptacle où on peut mettre le billet et un prochain utilisateur peut l'utiliser? Ça lutte contre l'appauvrissement des gens.

**LA PRÉSIDENTE :**

3605 Bien, écoutez, je vous remercie infiniment. Ça a été intéressant. Sur l'antenne, vous avez mis le doigt sur un problème qui est très important, je pense, et sur lequel il est possible qu'on ait à revenir. Parce que, entre autres, le Plan de mise en valeur ne peut pas

passer à côté complètement de cette présence-là.

3610 **M. MICHEL BÉDARD :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

3615

Non. Alors, merci infiniment d'avoir été le dernier à intervenir ce soir. Merci beaucoup.

**M. MICHEL BÉDARD :**

3620

Merci bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

3625

Merci à tous.

\*\*\*\*\*

3630

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3635

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**